Nations Unies A/78/PV.34

Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

34e séance plénière
Jeudi 16 novembre 2023, à 10 heures
New York

Président : M. Francis . . . . . (Trinité-et-Tobago)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 121 de l'ordre du jour

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent tous, l'Assemblée générale a inscrit à son ordre du jour la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité dès 1979. Depuis lors, peu de choses ont changé pour ce qui est de réadapter l'institution de manière à ce qu'elle corresponde mieux aux réalités actuelles. Il n'est donc absolument pas surprenant qu'au cours des dernières années, les appels à la réforme tant attendue se soient multipliés et soient allés récemment crescendo. Ces dernières semaines, ces appels ont été exprimés avec force par les nombreux groupes et États Membres avec lesquels je me suis entretenu, qui réclament de véritables progrès, en dépit des différentes positions que nous connaissons tous et toutes. Jamais cette question n'a été aussi pressante, tant en raison du contexte dans lequel elle s'inscrit que dans la pratique.

Alors que nous réfléchissons à la façon de procéder, considérons également la tâche qui nous attend. La violence et la guerre continuent de se propager dans des régions du monde entier, tandis que l'ONU semble paralysée, en grande partie à cause des divisions au Conseil de sécurité. Si certains des défis actuels n'auraient pas pu être anticipés il y a 80 ans, ceux que nous avions pressentis font rage dans le paysage géopolitique avec une férocité nouvelle et profondément inquiétante. En cette période de profonds bouleversements, le Conseil manque dangereusement à son mandat de garant principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En l'absence de réforme structurelle, ses résultats et sa légitimité continueront inévitablement à en pâtir, tout comme la crédibilité et la pertinence de l'Organisation elle-même. Sans l'adhésion et l'appui de l'opinion publique, la force institutionnelle de l'ONU sera encore plus affaiblie, ce qui conduira inévitablement à sa disparition. Qu'il me soit permis de lancer une mise en garde à l'Assemblée : l'immobilisme peut être un ennemi tout aussi redoutable que le chaos. Il est inutile de perpétuer des positions qui, bien que familières, ne nous rapprochent pas les uns des autres.

Mon approche de la question de la réforme du Conseil s'inscrit également dans le contexte plus large de la réforme de l'ONU, et je l'aborde avec une détermination inébranlable à aider à surmonter les divisions. Au début de la session, j'ai reconduit les Coprésidents afin de poursuivre l'important processus de négociation intergouvernementale sur cette question. Je tiens à remercier S. E. M. Alexander Marschik, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Autriche, et S. E. M. Tareq Albanai, Ambassadeur et Représentant permanent de l'État du Koweït, d'avoir accepté d'assumer cette lourde responsabilité. Je ne doute pas que les États Membres continueront à apporter leur plein appui aux Coprésidents qui dirigent ces délibérations cruciales et s'efforcent de faire fond sur les progrès historiques accomplis à la dernière session.

L'accord sur la diffusion sur le Web des séances de négociations intergouvernementales et sur la création

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté Merci de recycler

d'un répertoire regroupant nos décisions et nos propositions sur un site Web dédié de l'ONU ont constitué des avancées non négligeables dans la bonne direction. Ils méritent d'être salués. Compte tenu des enjeux, nous aurons toutefois besoin d'une réflexion nouvelle et innovante sur les voies de la réforme. L'un des moyens de rétablir la confiance, d'abord entre nous dans cette bulle et, surtout, avec les 8 milliards de concitoyens qui vivent en dehors, est d'insuffler à nos délibérations l'esprit de solidarité et de conciliation nécessaire pour nous montrer à la hauteur de la situation et, par là même, de réduire à néant la tendance constante à la dissension et à la discorde.

Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024, est assurément une occasion à ne pas manquer. En préparation de cet événement historique, nous devons travailler de manière ciblée pour garantir que les dirigeants mondiaux aient la possibilité de faire avancer les débats clefs et d'aligner les institutions et les cadres multilatéraux sur les impératifs et les réalités du monde d'aujourd'hui. J'exhorte donc les États Membres à saisir cette occasion de rompre avec des positions bien ancrées et de promouvoir la réforme du Conseil de sécurité par des mesures pratiques qui favorisent l'efficacité et qui, en outre, reflètent toute la diversité géographique.

En fin de compte, le sort de la réforme du Conseil de sécurité est entre les mains de l'Assemblée. L'Assemblée générale est le seul organe de l'ONU ayant pour mandat de rechercher une réponse appropriée et digne de ce nom à cette question qui résiste obstinément à nos efforts depuis des décennies. Alors qu'aujourd'hui plus que jamais, les yeux du monde sont rivés sur nous, tout atermoiement ne fera qu'alimenter les perceptions selon lesquelles nos structures sont désuètes et inadaptées et, par conséquent, structurellement incapables de produire des résultats qui protègent et/ou renforcent la paix et la sécurité internationales. En dernière analyse, c'est aux États Membres qu'il appartient de déterminer comment mettre à profit ces négociations intergouvernementales pour réaliser de réels progrès si, de fait, il existe une réelle volonté d'accomplir des progrès de fond.

J'assure et je rassure les membres que l'Assemblée peut compter sur moi, en tant que Président, pour apporter un soutien total aux Coprésidents et que ma porte est ouverte à tous et toutes afin de faciliter le dialogue d'une manière impartiale, inclusive et digne de confiance. La paix requiert un engagement de la part de chacun et chacune d'entre nous. Je suis convaincu qu'animés de la volonté nécessaire, nous pouvons ensemble redoubler d'efforts pour créer un Conseil de sécurité plus représentatif de l'ère moderne et mieux armé pour la servir efficacement.

M^me^ Miguel (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe L.69, un groupe interrégional varié en faveur de la réforme, composé de pays en développement unis par un désir commun de réformer le Conseil de sécurité de manière à préserver sa crédibilité, sa représentativité, sa transparence, sa démocratie et son efficacité.

Nous tenons tout d'abord à féliciter le Koweït et l'Autriche de leur reconduction à la coprésidence du processus de négociations intergouvernementales. Nous saluons tous les efforts déployés au cours de la dernière session pour orienter nos travaux et nous nous félicitons en particulier des progrès réalisés en matière de méthodes de travail, qui ont permis aux missions permanentes, dont les capacités sont limitées, de mieux suivre les discussions. Nous sommes convaincus que des progrès tangibles sur les questions de fond seront également accomplis au cours de cette session et que les Coprésidents resteront attentifs aux appels lancés dans le cadre des négociations intergouvernementales, en particulier lorsque ces appels émanent d'une écrasante majorité des groupes participant aux négociations et de leurs membres. Le Groupe L.69 continuera d'appuyer tous les efforts qui nous rapprochent d'une réforme globale du Conseil de sécurité.

Soixante-dix-huit ans après la création de cette institution multilatérale, le contexte mondial actuel se caractérise par un monde plus interconnecté qui continue d'être assailli par des conflits lourds de conséquences. Chargé de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité s'est trop souvent trouvé paralysé par les réalités géopolitiques d'aujourd'hui, qui sont loin d'être les mêmes qu'en 1945. Le fait qu'il n'est plus adapté à son objectif est désormais une dure réalité, et la frustration et la désillusion de la communauté internationale à l'égard du Conseil sont à la fois justifiées et palpables. La surreprésentation des pays occidentaux au Conseil ne traduit ni la diversité géopolitique de la composition de l'ONU, ni les réalités géopolitiques du XXI^e^ siècle. La composition actuelle du Conseil a relégué les pays du Sud, ainsi que leurs vues et leurs voix, au second plan des discussions sur les questions qui les concernent directement. Conserver la configuration actuelle revient à perpétuer délibérément l'exclusion de la majorité des Membres de l'ONU des décisions et des délibérations portant sur les questions qui auront une incidence majeure sur eux. À cet égard, la réforme du Conseil de sécurité n'est pas seulement urgente, elle est aussi une condition préalable à la paix, à la stabilité et à la sécurité internationales, ainsi qu'à un ordre multilatéral efficace.

Alors que la prochaine session des négociations intergouvernementales approche à grands pas, il importe que nous l'abordions avec l'intention claire de réaliser des progrès. La position du Groupe L.69 sur les cinq groupes de questions est sans ambiguïté et bien établie, tout comme celle des autres groupes et délégations. Par conséquent, la question la plus pressante est de définir la voie à suivre à partir de maintenant. Comment transformer ces positions en quelque chose de réalisable qui nous permettrait de faire des progrès concrets ? Nous devons d'abord nous assurer de l'efficacité et de la pertinence du cadre dans lequel nous entendons accomplir ces progrès. À cette fin, nous soulignons une fois de plus que nos modalités actuelles sont non seulement inefficaces, mais aussi contre-productives. Nous ne comprenons pas ce que l'on peut attendre d'une discussion où nous nous parlons sans nous écouter. Nous avons déclaré à maintes reprises que les négociations intergouvernementales ne devaient pas être traitées différemment des autres processus menés à l'ONU, qui utilisent un texte sur la base duquel le processus de négociation contribue à l'obtention d'un compromis permettant d'aboutir à un résultat acceptable. Telle est l'approche adoptée en dépit des dissensions et des divergences profondes qui existaient au départ. Il n'y a donc aucune raison de considérer les négociations intergouvernementales comme une aberration. Si la réforme du Conseil de sécurité est notre véritable objectif, il est incompréhensible que les États Membres préfèrent recourir à une approche qui se révèle inefficace depuis plus de 10 ans.

À cet égard, je voudrais rappeler les propositions formulées par le Groupe L.69 concernant les prochaines étapes. Les positions bien établies de l'ensemble des groupes et des délégations doivent être exposées et consignées avec précision et de manière rationnelle. Nous rappelons les préoccupations exprimées par de nombreux États Membres au cours de la dernière session concernant la présentation incorrecte de certaines positions dans la version révisée du document des Coprésidents. Pour répondre à ces préoccupations et faire en sorte que le document soit fidèle à ce qui a été dit, nous continuons de préconiser l'utilisation éprouvée de l'attribution, même sur une base volontaire. Tout en prenant note du fait qu'un petit nombre de délégations participant aux négociations intergouvernementales ont exprimé leur inquiétude face à une telle approche, nous soulignons que l'objectif de cette initiative est non seulement d'aligner les négociations intergouvernementales sur les pratiques habituelles de l'ONU, mais aussi de clarifier et d'améliorer notre compréhension générale de la situation actuelle, de dégager les points de convergence, d'établir les divergences qui requièrent des consultations plus approfondies et de définir clairement les domaines dans lesquels il est possible de combler les fossés et de réaliser de réels progrès au cours de la prochaine session.

À ce sujet, nous rappelons qu'il s'agit d'un processus mené par les États Membres, guidé par un critère qui exige non pas un consensus, mais l'acceptation politique la plus large possible. Coucher sur le papier les positions qui nous sont attribuées est un moyen éprouvé de savoir où nous en sommes. Nous devons également reconnaître que tout retard dans ce processus menace la crédibilité de l'Organisation, compromet la paix et la sécurité internationales et a une incidence réelle sur la vie de millions de personnes, en particulier celles qui vivent dans des zones touchées par des conflits. Le Groupe L.69 reste néanmoins à l'écoute des délégations qui rejettent cette approche, afin de connaître les autres solutions qui pourraient être envisagées.

Pour terminer, nous exhortons les États Membres à s'engager de nouveau à œuvrer de manière constructive en faveur d'une réforme urgente du Conseil de sécurité, conformément aux appels lancés par un nombre écrasant de dirigeants à l'occasion du débat de haut niveau de l'Assemblée générale qui s'est tenu cette année. Il ne fait aucun doute pour la communauté internationale que la réforme est un impératif. Nous devons cependant faire preuve de la volonté requise pour qu'elle devienne une réalité. Il en va de la crédibilité, de la légitimité et de la pertinence de l'ONU. Faute de quoi, l'Organisation s'expose au risque d'être supplantée par une autre plateforme qui serait plus à même de répondre aux exigences du XXIe siècle.

Dans le message mondial qu'il a récemment publié avant l'ouverture de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, *Laudate Deum*, le pape François écrit que l'ancienne diplomatie continue de montrer son importance et sa nécessité. Elle n'a cependant pas encore réussi à générer un modèle de diplomatie multilatérale qui réponde à la nouvelle configuration du monde. Le Saint-Siège souligne que notre monde devient tellement multipolaire, et en même temps tellement complexe, qu'un cadre différent pour une coopération efficace est nécessaire.

Le Groupe L.69 reste ouvert aux solutions réelles qui peuvent nous aider à mener à bien une réforme indispensable du Conseil de sécurité et continuera de coopérer de manière constructive au cours de la prochaine session. Notre unique objectif dans ce processus est de faire en sorte que le Conseil de sécurité soit à la hauteur de la mission qui lui a été confiée. Nous comptons sur les Membres de l'ONU pour faire de cet objectif une réalité.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, le soutien du Groupe des États arabes aux efforts que vous déployez pour diriger les travaux de la présente session de l'Assemblée générale, en particulier dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif à la réforme et à l'élargissement du Conseil de sécurité. Il s'agit d'une question importante pour tous les États Membres, y compris le Groupe des États arabes.

Je félicite également M. Tareq Albanai, Représentant permanent de l'État du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Alexander Marschik, Représentant permanent de la République d'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui coprésident les négociations intergouvernementales durant cette session. Je salue les efforts qu'ils ont déployés à la présidence des négociations à la précédente session, notamment en ce qui concerne les mesures procédurales, qui sont importantes pour promouvoir la transparence et le caractère global des négociations. Je leur souhaite plein succès tout au long de cette session.

Le Groupe des États arabes se félicite tout particulièrement des progrès notables enregistrés dans les négociations intergouvernementales à la session précédente, notamment la diffusion en direct de la première partie des négociations et le lancement du site Web, qui constitue une ressource très utile pour le regroupement des enregistrements, des décisions et des autres documents du processus.

Depuis quelques années, le monde est témoin de l'incapacité du Conseil d'assumer sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier pour ce qui est de mettre fin à la guerre et à l'agression contre Gaza et de protéger les Palestiniens dans tous les territoires palestiniens occupés. À ce stade décisif de l'histoire des Nations Unies, et alors que de multiples crises continuent de se propager dans le monde, il est manifestement urgent aujourd'hui d'opérer une réforme véritable et générale, y compris une réforme des organes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, afin de lui permettre d'incarner les buts et principes de l'Organisation conformément à la Charte.

La question de la réforme du Conseil de sécurité et d'une représentation équitable en son sein est l'un des principaux piliers de la réforme générale de l'ONU. À la lumière des préparatifs en cours du Sommet de l'avenir en 2024, nous devons être encore plus déterminés à intensifier nos efforts en vue d'une réforme véritable et globale du Conseil de sécurité, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité sera ainsi plus capable et efficace face aux problèmes actuels et aux menaces émergentes et garantira la prévention des conflits dans un contexte plus représentatif, plus transparent, plus neutre et plus crédible. À cet égard, le Groupe des États arabes réaffirme que les négociations intergouvernementales tenues dans le cadre de l'Assemblée générale sont le seul forum où parvenir à un accord sur l'élargissement et la réforme du Conseil de sécurité, en application de la décision 62/557, adoptée par consensus, qui a jeté les bases du processus de négociation.

Le Groupe des États arabes insiste également sur le lien qui existe entre les cinq grandes questions couvertes par les négociations et sur les aspects communs qu'il nous faut traiter afin de maintenir ce lien et de garantir une réforme générale du Conseil de sécurité. Comme nous l'avons déjà souligné, au titre de leur position sur la réforme du Conseil, les membres du Groupe des États arabes considèrent que l'élargissement doit prévoir une représentation arabe de plein droit dans la catégorie des membres permanents. Il convient également que les pays arabes soient équitablement représentés parmi les membres non permanents d'un Conseil élargi.

Nous rencontrons maintes difficultés en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, en particulier le droit de veto. Le recours arbitraire au veto a souvent sapé la crédibilité du processus de décision au Conseil de sécurité. Il a même parfois empêché le Conseil d'assumer ses responsabilités et de prendre les mesures qui s'imposaient pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est regrettable que l'emploi du veto soit intervenu dans la majorité des cas, notamment ces trois dernières décennies, sur des questions liées à la région arabe. L'objectif principal et général de la réforme du Conseil de sécurité et de l'élargissement de sa composition est de faire en sorte que tous les groupes géographiques et régionaux soient représentés de façon équitable et adéquate parmi les membres d'un Conseil de sécurité élargi.

Dans ce contexte, j'insiste sur le fait que le Groupe des États arabes mérite, compte tenu de ses particularités politiques, culturelles et patrimoniales, et à titre collectif, une représentation permanente et adéquate dans un Conseil de sécurité élargi. Il représente plus de 400 millions de personnes et 22 États, soit 12 % des États Membres de l'ONU. De surcroît, une bonne partie du travail du Conseil de sécurité et des questions dont il est saisi se rapporte à la région arabe et aux événements qui s'y déroulent actuellement, en particulier dans la bande de Gaza ces dernières semaines, où nous voyons Israël s'en prendre violemment aux civils palestiniens. Cela démontre à suffisance qu'il est crucial de réformer le Conseil de sécurité et d'y ménager une représentation arabe permanente, étant donné que les résolutions

adoptées par le Conseil ont une incidence sur la sécurité et la paix de la région arabe. En conséquence, il faut permettre au Groupe des États arabes, par l'intermédiaire du membre arabe du Conseil, de participer à l'élaboration des décisions du Conseil qui touchent la sécurité et la stabilité de la région arabe et du monde.

S'agissant de l'amélioration et du développement des méthodes de travail et des procédures du Conseil de sécurité, il est nécessaire d'accroître l'efficacité et la transparence de son action, y compris en adoptant un règlement intérieur définitif, au lieu du règlement intérieur provisoire en vigueur depuis des décennies. Nous devons envisager de revoir à la hausse le nombre de séances du Conseil de sécurité ouvertes à tous les États Membres, tout en accordant l'importance voulue aux consultations et en donnant à tous les États concernés la possibilité de prendre part aux débats du Conseil. Par ailleurs, les projets de résolution et de déclaration examinés par le Conseil doivent faire l'objet de discussions avec les États concernés.

Le Groupe des États arabes met également l'accent sur l'intérêt de la participation de la Commission de consolidation de la paix et de ses formations par pays. Nous devons tenir compte de leurs vues dans l'examen par le Conseil de sécurité des questions inscrites à son ordre du jour et à celui de la Commission. Le Groupe des États arabes appelle les organes subsidiaires du Conseil de sécurité et ses comités à informer dûment les États Membres de leurs activités. Il est capital que le Conseil de sécurité ait le plus grand soin de respecter les limites du mandat dont il est investi par la Charte des Nations Unies.

Le Groupe des États arabes réaffirme sa position selon laquelle il faut maintenir la cohérence entre tous les États Membres et veiller à ne pas attenter à la crédibilité des négociations intergouvernementales en imposant des mesures ou des échéances qui ne fassent pas consensus. Cela pourrait faire barrage à une solution globale et authentique pour la réforme. Dans ce contexte, je souligne que tout document publié dans le cadre des négociations doit refléter fidèlement les positions de tous les États et groupes, y compris celle du Groupe des États arabes, de manière à garantir que les positions et propositions des États forment la base des négociations, conformément à la décision 62/557, et à satisfaire au principe d'appropriation des négociations intergouvernementales par les États Membres.

Le Groupe des États arabes se félicite des progrès accomplis aux sessions précédentes quant à l'identification des points communs des États et des positions, ainsi que des divergences appelant des discussions plus approfondies. Ces efforts font ressortir d'importants domaines de convergence entre les positions de divers États Membres et groupes de pays en ce qui concerne les cinq grandes questions des négociations intergouvernementales. Pour progresser, il faut débattre plus avant, dans un bon esprit, en vue de rapprocher les points de vue pour trouver un terrain d'entente et s'accorder sur une solution qui recueille le plus large consensus politique possible, garantissant ainsi une réforme véritable et générale du Conseil de sécurité.

Pour terminer, le Groupe des États arabes réaffirme sa détermination à continuer de participer activement et positivement au prochain cycle de négociations intergouvernementales et sa volonté de consulter tous les autres groupes de négociation en vue de parvenir à une réforme véritable et globale du Conseil de sécurité, dans la transparence et dans un esprit constructif.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe du consensus, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat. Grâce à votre leadership et à votre détermination à faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité, nous sommes convaincus que nous serons en mesure de réaliser des progrès importants au cours des prochaines négociations intergouvernementales. Le Groupe du consensus est prêt à vous soutenir et à travailler avec vous. Nous vous remercions également d'avoir reconduit, dès le début du processus, les deux Coprésidents extrêmement compétents, avisés et expérimentés des négociations intergouvernementales, S. E. M. Alexander Marschik, Représentant permanent de l'Autriche, et S. E. M. Tareq Albanai, Représentant permanent du Koweït, qui ont dirigé la session précédente des négociations intergouvernementales de manière très équilibrée. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec eux en toute transparence et animés par la volonté de réaliser des progrès durant cette session également. Nous sommes convaincus qu'ils aideront les États Membres à se rapprocher de l'objectif commun d'un Conseil de sécurité réformé. Le Groupe du consensus est prêt à poursuivre son approche constructive tout au long des prochaines négociations intergouvernementales, convaincu que nous pouvons nous appuyer sur les avancées positives obtenues dans le cadre des négociations intergouvernementales précédentes.

Le Groupe du consensus est convaincu de la nécessité de faire progresser les négociations. Les événements récents ont montré à quel point la réforme est urgente et ne doit plus être reportée. Toutefois, nous insistons sur le fait que nous ne voulons pas d'une réforme à n'importe quel prix. Il ne s'agit pas d'une entreprise facile, et nous ne saurions improviser ni nous précipiter pour faire

avancer ce processus. Nous ne pouvons pas nous permettre de commettre des erreurs. Nous devons tendre vers une réforme globale qui rendrait le Conseil de sécurité véritablement représentatif, démocratique, responsable, transparent, efficace et adaptable au fil du temps. En particulier, nous devons renforcer la voix des régions sous-représentées. Nous pensons que la proposition du Groupe du consensus permettrait d'atteindre tous ces objectifs.

Afin de surmonter les divergences qui subsistent entre les différentes positions sur la réforme du Conseil de sécurité, nous estimons qu'il importe de poursuivre nos travaux dans le cadre des négociations intergouvernementales. Cela est d'autant plus vrai compte tenu des progrès réalisés au cours de la précédente session de négociations intergouvernementales, et du fait que des innovations importantes dans nos méthodes de travail ont permis de revitaliser le processus. Je fais référence ici à la diffusion des séances sur le web, au site web consacré aux négociations intergouvernementales et à l'organisation de réunions informelles. Il existe encore des possibilités inexploitées dans le cadre des négociations intergouvernementales qui permettraient de trouver une solution basée sur le compromis.

En outre, les recommandations formulées par les Coprésidents dans leur lettre à l'ancien Président de l'Assemblée générale, datée du 2 juin 2023, constituent une bonne base pour faire des progrès supplémentaires. En particulier, nous attendons avec intérêt les débats sur les cinq groupes de questions mentionnés dans la décision 62/557. Ceux-ci doivent être abordés de manière globale et ciblée, tout en mettant en lumière les liens et les connexions entre ces groupes de questions et en établissant éventuellement de nouvelles convergences entre les États Membres. Nous ne pouvons pas faire l'impasse sur cette discussion si nous voulons vraiment avancer et passer à des négociations sur la base d'un texte, car les positions divergent encore sur certains des principaux piliers de la réforme.

Nous nous réjouissons également à la perspective de participer à un dialogue structuré sur les modèles conceptuels proposés par les États et les groupes. Enfin, dans le contexte du Sommet de l'avenir qui se tiendra l'an prochain, nous sommes impatients d'apporter notre contribution à la réforme du Conseil de sécurité dans le cadre des négociations intergouvernementales. Il importe que cela reste un processus distinct, indépendant des processus relatifs à *Notre Programme commun* (A/75/982) et au Sommet de l'avenir.

Les négociations intergouvernementales sont un processus dirigé et contrôlé par les États Membres et nous avons tous convenu qu'il s'agissait du seul cadre dans lequel sont menés nos débats sur la réforme du Conseil de sécurité ; il est important que cela reste le cas. Nous sommes ouverts à toutes les recommandations et nous sommes favorables à ce que les négociations intergouvernementales contribuent au Sommet de l'avenir. Aucun nouveau processus parallèle ne doit être mis en place pour accélérer la réforme du Conseil de sécurité, car cela ne ferait que créer de la confusion et nous empêcherait d'atteindre notre objectif global. Tous les États Membres doivent aborder le processus de réforme du Conseil de sécurité de bonne foi et faire preuve d'une certaine souplesse. Nous avons tous des exigences, mais si nous voulons vraiment réussir dans cette entreprise, nous devons aussi être prêts à faire des concessions.

Les positions du Groupe du consensus sur chacun des groupes de questions concernant la réforme du Conseil de sécurité sont claires et bien connues et, par souci de brièveté, je ne m'y attarderai pas aujourd'hui. Néanmoins, je tiens à rappeler qu'au fil des ans, le Groupe a écouté attentivement les autres, et que nous avons fait preuve de souplesse, en ajustant notre position pour prendre en considération celles de tous les groupes de négociation. Nous continuerons à faire preuve de souplesse. Nous attendons des autres groupes et pays qu'ils fassent de même. Ils doivent eux aussi présenter leurs compromis sur les cinq groupes de questions.

Notre proposition relative à la possibilité pour les membres d'être réélus pour un mandat plus long repose sur le constat que certains États Membres, quelle que soit leur taille, souhaitent légitimement apporter une plus grande contribution aux travaux du Conseil de sécurité et en ont les moyens. Dans le même temps, l'augmentation du nombre de membres non permanents dotés d'un mandat de deux ans repose sur la conviction qu'un système de rotation plus équitable au Conseil est absolument nécessaire. Nous rejetons toutefois la création de nouveaux sièges permanents, car nous pensons que le statut de membre permanent, avec ou sans droit de veto, est antidémocratique. Il n'y a pas de garde-fou qui oblige aux membres permanents de rendre compte de leur action au reste des Membres, c'est-à-dire à l'Assemblée générale. Le mandat à vie est incompatible avec les principes de démocratie, de responsabilité et d'égalité entre les États Membres.

Comme nous l'avons répété à maintes reprises, le Groupe du consensus ne demande rien pour ses membres à titre individuel ; nous n'aspirons pas à obtenir le statut de membre permanent. Nous travaillons plutôt pour le bien commun : une réforme pour tous, une réforme du Conseil de sécurité qui profite à tous les États Membres et à l'Organisation des Nations Unies elle-même. Nous

sommes fermement convaincus que notre conception de la réforme est dans l'intérêt de l'ensemble des Membres. La proposition du Groupe du consensus profite à tout le monde, ne laisse personne pour compte ni de côté, et permet à tout le monde de bénéficier d'un meilleur accès au Conseil. À ce jour, 59 États Membres n'ont jamais siégé au Conseil de sécurité, soit un peu moins d'un tiers de l'ensemble des Membres. Il est grand temps de garantir un meilleur accès à tout le monde.

Dans la perspective des prochaines négociations intergouvernementales, nous confirmons que nous sommes ouverts à un débat constructif, en gardant à l'esprit qu'il n'y a pas de raccourcis procéduraux. C'est l'un des principaux enseignements que nous avons tirés au fil des ans : le processus de réforme ne peut aboutir que s'il repose sur l'adhésion politique la plus large possible, reflétée dans un amendement de la Charte approuvé et ratifié par la majorité requise, y compris les cinq membres permanents.

Je conclurai en rappelant qu'ici, tous les États Membres sont égaux ; par conséquent, une approche de la réforme qui ne profite qu'à quelques-uns ne saurait être une solution pour l'ensemble des Membres.

Le Groupe du consensus est prêt à coopérer avec vous, Monsieur le Président, avec les Coprésidents des négociations intergouvernementales et avec l'ensemble des États Membres afin de faire avancer sérieusement ce processus.

M^me^ Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important. Je tiens également à féliciter les Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales qui viennent d'être reconduits dans leurs fonctions.

J'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui au nom du Groupe des Quatre : le Brésil, l'Inde, le Japon et mon pays, l'Allemagne.

On ne saurait trop insister sur l'urgence de la réforme. La composition actuelle du Conseil de sécurité ne reflète pas les réalités géopolitiques contemporaines. Le Conseil n'est pas suffisamment représentatif, car il ne compte pas de représentants permanents de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, il n'est pas efficace pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Il n'est pas surprenant qu'à maintes reprises, le Conseil de sécurité n'ait pas été à la hauteur des attentes, se montrant incapable de répondre en temps voulu et de manière efficace à certaines des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales.

Tout le monde est de plus en plus conscient de ce problème. Au cours du débat général de l'Assemblée générale de cette année, plus de 80 représentantes et représentants de haut niveau ont insisté sur la nécessité immédiate de réformer le Conseil de sécurité. De nombreuses régions restent sous-représentées, voire non représentées, notamment l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes. Elles ont appelé à une réforme globale du Conseil, avec notamment l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents. Cet élément est aussi l'un des principaux piliers de la proposition de réforme du Groupe des Quatre.

Malheureusement, nous n'avons pas progressé dans les négociations fondées sur un texte durant les derniers cycles de négociations intergouvernementales. Nous saluons les efforts remarquables déployés par les Coprésidents actuels pour rendre ces négociations plus transparentes et plus responsables, notamment en établissant un répertoire en ligne et en veillant à ce qu'elles soient retransmises sur le site Web de l'Organisation. Cela peut nous aider à avancer dans la bonne direction, mais cela ne permettra pas, en soi, de réaliser des progrès de fond.

C'est pourquoi nous engageons vivement tous les États Membres à participer de manière sérieuse et constructive au dialogue structuré sur les différents modèles, comme l'ont suggéré les Coprésidents. Cela nous permettra de mieux comprendre les positions des uns et des autres et de trouver un terrain d'entente ou le plus grand dénominateur commun, ce que nous ne pouvons pas faire en nous contentant de répéter la position figée bien connue de chaque État Membre. Notre objectif reste l'ouverture, dans les meilleurs délais, de négociations fondées sur un texte.

L'avenir de l'ONU dépend de notre capacité à nous adapter et à rester en phase avec la réalité. Cela suppose qu'un organe décisif comme le Conseil soit en mesure de refléter le monde d'aujourd'hui. Je voudrais souligner que le prochain Sommet de l'avenir sera l'occasion d'obtenir des résultats concrets sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. Saisissons cette occasion et profitons du prochain cycle de négociations intergouvernementales pour formuler un libellé précis à intégrer dans le pacte pour l'avenir.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une multiplication des crises qui ont une incidence dramatique sur la paix et la sécurité internationales. Plus que jamais, nous avons besoin d'un Conseil de sécurité représentatif et fonctionnant correctement pour assumer sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il nous incombe de progresser vers cet objectif.

Nous avons pleinement confiance, Monsieur le Président, dans votre direction avisée et dans les conseils prodigués par les Coprésidents qui ont une grande expérience en la matière. Ensemble, nous pouvons accomplir des progrès tangibles en vue de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif.

M. Maes (Luxembourg) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat annuel.

J'ai l'honneur de parler au nom des pays du Benelux : la Belgique, le Royaume des Pays-Bas et mon propre pays, le Luxembourg.

D'emblée, nous exprimons notre gratitude aux Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Alexander Marschik, de l'Autriche, et l'Ambassadeur Tareq Albanai, de l'État du Koweït, pour leur leadership compétent au cours de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et pour leurs efforts concertés en vue de donner un nouvel élan aux négociations de fond, ainsi qu'au processus même. Ils ont en effet réussi à insuffler une énergie nouvelle et à renforcer la transparence et la redevabilité des négociations intergouvernementales.

Nous nous félicitons donc vivement de la reconduction des deux Ambassadeurs dans leurs fonctions de Coprésidents des négociations intergouvernementales pour cette soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous nous réjouissons de continuer à travailler avec eux pour faire avancer la réforme du Conseil de sécurité, et nous soutenons leur proposition concernant les trois éléments décrits dans leur lettre du 2 juin comme une étape menant à des négociations fondées sur un texte dès que possible. Les négociations intergouvernementales se sont révélées être l'un des processus les plus difficiles, les plus complexes et les plus lents à faire progresser à l'ONU, et peut-être même dans l'histoire de l'Organisation. Toutefois, cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas progresser vers une réforme significative. En effet, nous devons et nous pouvons faire mieux.

Ce débat intervient à un moment critique où le monde se tourne à nouveau vers l'ONU et le Conseil de sécurité pour qu'ils prennent des mesures urgentes. Dans le contexte d'un nombre croissant de conflits et de menaces à la paix et à la sécurité internationales dans le monde entier, du conflit meurtrier et dévastateur à Gaza et en Israël, ainsi que de l'agression continue menée par un membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie, contre l'Ukraine, la réforme du Conseil de sécurité est cruciale, aujourd'hui plus que jamais, pour sauvegarder la crédibilité de l'ONU et du Conseil de sécurité en particulier. Il est essentiel que nous travaillions tous ensemble et de bonne foi à la réforme du Conseil de sécurité, afin de renforcer sa représentativité, son efficacité, sa légitimité et sa crédibilité.

Il est évident que le Conseil de sécurité devrait être plus représentatif du monde actuel. Les pays du Benelux soutiennent l'appel à une représentation accrue des pays en développement et des États Membres de petite et moyenne taille, y compris les petits États insulaires en développement, au sein du Conseil de sécurité. Nous reconnaissons et soutenons également les aspirations légitimes des pays africains à une présence accrue au sein du Conseil de sécurité. Comme l'indique la note d'orientation du Secrétaire général intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix »,

> « [i]l est urgent de faire en sorte que le Conseil de sécurité soit plus représentatif des réalités géopolitiques actuelles et du concours que différentes régions du monde apportent à la paix mondiale ». (*A/77/CRP.1/Add.8, par. 80*)

La question du veto est l'un des enjeux clefs de la réforme du Conseil de sécurité et a refait surface en relation avec la situation dans la bande de Gaza et en Israël. L'escalade du conflit et la gravité de la situation humanitaire exigent une action urgente de la part du Conseil de sécurité. Nous saluons l'adoption hier de la résolution 2712 (2023), qui montre que le Conseil est en mesure d'agir lorsque les membres du Conseil dans son ensemble font un effort concerté. Nous reconnaissons également la contribution essentielle des membres élus du Conseil à ce résultat. Toutefois, nous regrettons toujours profondément le fait que, pendant trop longtemps, le recours au veto ait empêché le Conseil de sécurité de s'acquitter efficacement de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les pays du Benelux font partie du nombre important et croissant d'États Membres qui soutiennent la limitation du recours au veto. En particulier, nous soutenons fermement la déclaration politique sur la suspension du droit de veto en cas d'atrocités de masse, présentée par la France et le Mexique, ainsi que le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. Nous encourageons tous les États Membres à se joindre à ces initiatives importantes.

Nous estimons également que l'Assemblée générale a la responsabilité politique d'aborder les situations où le recours au veto conduit à la paralysie de la prise de décision au sein du Conseil de sécurité. Tout membre permanent utilisant le veto doit être tenu pour responsable.

C'est pourquoi nous avons soutenu la résolution, initiée par le Liechtenstein, intitulée « Mandat permanent permettant à l'Assemblée générale de tenir un débat en cas de recours au droit de veto au Conseil de sécurité » (résolution 76/262). L'initiative relative au veto a introduit un changement bienvenu dans la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Les pays du Benelux soutiennent le processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Comme l'indique la note d'orientation du Secrétaire général sur le Nouvel Agenda pour la paix,

> « [f]orte de sa légitimité et du caractère universel de sa composition, l'Assemblée générale a un rôle essentiel à jouer pour relever la grande diversité de défis qui existent en matière de paix et de sécurité et exercer les pouvoirs qu'elle tient des Articles 10 à 14 de la Charte » (*ibid., par. 82*).

En ce qui concerne les prochaines négociations intergouvernementales, les pays du Benelux estiment que des progrès sont possibles autant que nécessaires et qu'ils sont en fait à notre portée. Nous avons accueilli très favorablement le document révisé pour la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, distribué d'abord le 26 avril puis dans sa version finale le 2 juin de cette année, dans lequel les Coprésidents ont énoncé des éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et des questions connexes. Nous pensons que ce document montre qu'il y a un accord de plus en plus large sur les principes de la réforme du Conseil de sécurité. Il y a plus d'éléments qui nous unissent que d'éléments qui nous divisent. Le domaine de convergence est assez grand et les points de divergence ont été amplement clarifiés. La voie à suivre dans ce processus, selon nous, est d'entamer enfin des négociations fondées sur un texte. Comme dans tous les autres processus de négociation des Nations Unies, un texte est la base nécessaire à de véritables négociations de fond. Avant le Sommet de l'avenir de l'année prochaine, qui devrait déboucher sur un pacte pour l'avenir comprenant des chapitres sur la paix et la sécurité internationales et sur la transformation de la gouvernance mondiale, il est important de réaliser des progrès tangibles en vue d'une réforme globale du Conseil de sécurité.

L'enjeu de la réforme du Conseil de sécurité est considérable et le monde attend à juste titre des Nations Unies et du Conseil de sécurité qu'ils remplissent leur mandat pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Assemblée peut compter sur l'engagement résolu et constructif des pays du Benelux pour contribuer à rendre le Conseil de sécurité plus inclusif, plus transparent, plus représentatif, plus redevable, plus légitime et plus efficace. Nous en dépendons tous et nous en avons besoin maintenant.

M^me^ Rambally (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat de ce jour.

J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer la gratitude de la CARICOM aux Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales à la soixante-dix-septième session, mes collègues le Représentant permanent de l'Autriche et le Représentant permanent de l'État du Koweït. La CARICOM salue leur excellente direction des négociations intergouvernementales à la précédente session et les félicite d'avoir été reconduits dans leurs fonctions de coprésidents du processus à la présente session. Ils peuvent compter sur notre appui entier et constructif.

Notre monde est aux prises avec nombre de défis complexes qui demandent une action robuste de l'ONU si nous voulons tenir l'engagement consacré par la Charte des Nations Unies de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Il est crucial à cet effet que l'Organisation soit apte à s'acquitter de sa mission, et il est vital que ses organes soient constitués d'une manière qui serve au mieux les intérêts des peuples du monde. Dans ce contexte, la CARICOM reste pleinement convaincue de la nécessité urgente de réformer le Conseil de sécurité, notamment pour en accroître la réactivité et la représentativité. Nous insistons sur le rôle indispensable des négociations intergouvernementales dans la promotion de cet objectif et continuerons de jouer un rôle constructif en ce sens.

La CARICOM a pris note des diverses positions et propositions concernant les cinq grandes questions de la réforme et insiste sur l'importance d'une mobilisation constante et dynamique en vue de renforcer les convergences. Nous devons nous donner pour but de parvenir à une solution propre à réunir le plus large consensus possible parmi les États Membres. La CARICOM maintient sa proposition de réserver un siège aux petits États insulaires en développement, et nous sommes satisfaits de voir que l'idée suscite une adhésion notable et croissante.

La CARICOM prend acte par ailleurs des diverses positions sur les éléments de procédure du processus de réforme. Nous insistons sur la nécessité de poursuivre également le dialogue sur ces positions afin qu'il soit

possible d'opérer une réforme véritable. La CARICOM se félicite que la première partie de chaque séance des négociations intergouvernementales soit maintenant diffusée sur Internet et qu'il existe dorénavant un site Web donnant accès à ces enregistrements, aux déclarations des États Membres et à d'autres documents. Cette évolution envoie à la communauté internationale le signal positif que nous sommes déterminés à rendre le processus de négociations intergouvernementales aussi transparent et accessible que possible. La CARICOM accueille également avec satisfaction les efforts déployés afin d'élargir les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité aux vues d'autres parties prenantes par le truchement des pourparlers Taxel. Elle espère que les États Membres poursuivront sur cette lancée à la soixante-dix-huitième session et que la sous-région collaborera étroitement avec les États Membres à cette fin.

La CARICOM salue les progrès accomplis en ce qui concerne le document révisé des Coprésidents où sont énoncés des éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et des questions connexes.

La CARICOM estime que la question de la réforme du Conseil de sécurité doit figurer dans le Pacte pour l'avenir. Elle juge que cela enverrait un signal très positif si le document final du Sommet de l'avenir pouvait refléter l'aspiration des États Membres à progresser dans cette voie. Cette proposition serait en phase avec la cible 16.6 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui porte sur la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux d'ici à 2030.

La CARICOM réaffirme son plein appui et son vif attachement à la réforme du Conseil de sécurité dans le cadre de l'objectif plus large qui consiste à réformer l'ONU afin qu'elle serve mieux les intérêts des peuples du monde.

M. Laursen (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des pays nordiques : la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement les Coprésidents, l'Ambassadeur Marschik et l'Ambassadeur Albanai, ainsi que leurs équipes dévouées, des mesures volontaristes et novatrices qu'ils ont prises en faveur de la réforme du Conseil de sécurité au cours de la session précédente. Ils ont véritablement concrétisé l'engagement, que nous avons pris conjointement dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de donner un nouveau souffle au processus de réforme du Conseil. Nous vous remercions également, Monsieur le Président, de la sage décision que vous avez prise de reconduire les Coprésidents dans leurs fonctions pour cette session. Nous vous remercions d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui et nous espérons que, grâce à cette séance plénière, le processus de négociations intergouvernementales pourra commencer immédiatement ses travaux de fond. À cet égard, nous nous félicitons vivement que, dans leur lettre à l'ancien Président de l'Assemblée générale, datée du 2 juin 2023, les Coprésidents aient mis en avant trois recommandations pour les travaux que nous mènerons pendant la soixante-dix-huitième session.

La première encourage à se concentrer sur le renforcement et l'établissement de points de convergence. C'est véritablement au cœur de notre travail. Nous devons nous appuyer sur le document relatif aux éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence, qui a été fidèlement mis à jour au cours de la session précédente, et nous devons continuer d'œuvrer ensemble pour parvenir à un accord politique le plus large possible autour de nos points de convergence, tout en continuant à aplanir nos divergences. Ce faisant, nous continuerons de compter sur la souplesse et l'ingéniosité des États Membres, et sur leur esprit de compromis, pour atteindre notre objectif commun d'un Conseil de sécurité plus inclusif, plus transparent, plus responsable et, en fin de compte, plus efficace.

La deuxième recommandation appelle à suivre l'approche proposée pour un dialogue structuré sur les modèles avancés par les États et groupes d'États. Nous reconnaissons que cela pourrait être un bon moyen de structurer nos travaux au cours de cette session. Bien que les pays nordiques n'aient pas de modèle nordique en tant que tel à présenter, nous avons des priorités et des préférences claires. Nous attendons avec grand intérêt de participer à un dialogue interactif sur les caractéristiques de chaque modèle, aussi bien ceux avec lesquels nous sommes globalement d'accord que ceux qui nous agréent moins, dans le but de clarifier les détails et, peut-être, de trouver un nouveau terrain d'entente.

La troisième recommandation concerne la contribution du Sommet de l'avenir aux réformes. Les pays nordiques considèrent le Sommet de l'avenir qui se tiendra l'année prochaine comme une étape importante et un tournant opportun qui permettra aux États Membres de réaffirmer leur engagement commun non seulement en faveur de la Charte des Nations Unies et de la réforme du Conseil de sécurité, mais aussi en faveur de l'élaboration de recommandations communes et concrètes. Nous saluons les travaux du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme

efficace du Secrétaire général ainsi que son Nouvel Agenda pour la paix, qui constituent de précieuses contributions à ces débats. Comme les Coprésidents, nous pensons qu'il est logique que ce travail soit accompli dans le cadre des négociations intergouvernementales afin d'éviter toute duplication de nos travaux et toute pression supplémentaire sur les capacités des petites délégations. Nous attendons avec grand intérêt que les Coprésidents nous en disent plus sur la manière de faire avancer les choses.

Nous sommes également encouragés par les nombreuses innovations de grande qualité qui ont continué d'enrichir nos discussions de fond au cours de la session précédente, y compris la diffusion sur le Web des négociations intergouvernementales, le registre des positions des États Membres et des documents de réforme, les différents formats de discussion, y compris avec la société civile, et en particulier l'initiative des Coprésidents de transmettre les recommandations des États Membres, relatives aux réformes des méthodes de travail du Conseil de sécurité dans sa forme actuelle, à la présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure du Conseil. Il s'agit d'un élément important pour renforcer l'efficacité, l'efficience et le sens des responsabilités du Conseil, à la fois aujourd'hui et une fois réformé. Nous espérons que ce dialogue régulier pourra se poursuivre.

En résumé, nous nous réjouissons à la perspective de continuer de participer à ces discussions essentielles sur la réforme du Conseil de sécurité au cours de cette session. Les pays nordiques n'insisteront pas sur un processus spécifique. Le plus important est que nous parvenions à un résultat concret et significatif. Nous n'y parviendrons que si chaque État Membre aborde les relations avec les autres États Membres et les Coprésidents et, en l'occurrence, toutes nos discussions, en faisant preuve de souplesse, d'ouverture et de confiance. Cette question est tout simplement trop importante et trop urgente pour ne pas le faire. Afin de disposer de la légitimité nécessaire pour relever les défis toujours plus nombreux auxquels le monde est confronté aujourd'hui, la communauté internationale a besoin d'un Conseil plus transparent, plus efficace, plus représentatif et plus responsable. Vous, Monsieur le Président, et les Coprésidents, pouvez compter sur le plein appui des pays nordiques à cette fin.

M. Kpukumu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des États membres de l'Union africaine.

Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et nous saluons les remarques importantes que vous avez formulées ce matin. Nous réaffirmons notre volonté de réaliser des progrès sur la question cruciale de la réforme du Conseil de sécurité, en soulignant qu'il est impératif de le faire maintenant. Au nom du Groupe des États d'Afrique, je voudrais vous féliciter d'avoir reconduit M. Tareq Albanai, Représentant permanent de l'État du Koweït, et M. Alexander Marschik, Représentant permanent de l'Autriche, dans leurs fonctions de Coprésidents des négociations intergouvernementales. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue aux Coprésidents ainsi reconduits et les assurons de notre appui constant dans la poursuite des progrès accomplis jusqu'à présent au titre du processus de réforme. Sous votre direction, Monsieur le Président, et celle des Coprésidents, nous attendons avec intérêt de collaborer avec tous les États Membres pour parvenir au consensus le plus large possible sur la réforme du Conseil, en particulier à un moment où le Conseil doit s'acquitter de sa responsabilité première, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

L'Afrique reste convaincue de la nécessité d'une réforme globale du système des Nations Unies, qui contribuerait considérablement à faire respecter les principes, objectifs et idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies pour un monde plus juste fondé sur l'universalisme, l'impartialité et l'équilibre entre les régions. À cet égard, nous restons attachés à la décision 62/557 ainsi qu'à d'autres décisions pertinentes de l'Assemblée générale en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité, portant sur les cinq groupes de questions, en tenant compte des liens d'interdépendance qui existent entre elles.

S. E. M. Julius Maada Bio, Président de la République de Sierra Leone et Coordonnateur du Comité des dix chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, a réaffirmé les revendications de l'Afrique lors du dernier débat général en septembre (voir A/78/PV.7). Il a rappelé l'injustice de la non-représentation et de la sous-représentation de l'Afrique parmi les membres permanents et non permanents du Conseil, et a souligné l'urgence de réparer cette injustice historique faite au continent africain. L'Afrique demeure le seul grand continent à ne pas être représenté dans la catégorie des membres permanents et elle est sous-représentée dans la catégorie des membres non permanents. Le groupe régional qui compte le plus grand nombre d'États Membres et plus de 1,4 milliard d'habitants n'est pas représenté équitablement au Conseil.

Les revendications de l'Afrique, à savoir deux sièges permanents, avec tous les droits et prérogatives des membres actuels, y compris le droit de veto s'il est maintenu, et deux sièges non permanents supplémentaires, sont tout simplement une question de justice. C'est également une question de justice commune que d'avoir voix

au chapitre, sur un pied d'égalité, dans la prise de décision sur les questions de paix et de sécurité internationales, en particulier les questions qui concernent le continent africain. Nous devons maintenant démontrer notre volonté renouvelée de réformer le Conseil de sécurité et de remédier sans plus tarder à l'injustice et au déséquilibre que perpétue la configuration actuelle du Conseil.

La Position commune africaine, telle qu'elle est formulée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, est largement reconnue au sein de l'Assemblée. Il est évident que notre appel visant à ce que les revendications africaines pour une représentation équitable au Conseil de sécurité soient satisfaites immédiatement continue de recueillir un large appui parmi les Membres de l'ONU. En particulier, dans la version révisée du document des Coprésidents sur les éléments communs datée du 2 juin 2023 et présentée par le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session, les Coprésidents ont indiqué ce qui suit :

> « les États Membres reconnaissent et appuient largement les aspirations légitimes des pays africains à jouer le rôle qui leur revient sur la scène internationale, notamment par une présence accrue au Conseil de sécurité, comme le reflètent le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, adoptés par l'Union africaine en 2005. Réparer l'injustice historique faite à l'Afrique est considéré comme une priorité, et plusieurs délégations ont souligné que l'Afrique devrait être considérée comme un cas particulier ».

Cette évolution bienvenue renforce encore davantage la crédibilité et la viabilité de la Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous continuerons à nous appuyer sur cette convergence générale pour parvenir à une réforme qui reconnaisse l'Afrique et lui donne la place qui lui revient dans le multilatéralisme, en particulier au Conseil de sécurité.

Reconnaissant les progrès accomplis à la session précédente, notamment la diffusion sur le Web de la première séance de chaque cycle de négociations intergouvernementales et la mise en place du répertoire, le Groupe des États d'Afrique note que des divergences persistent dans les positions des États Membres et des groupes d'intérêt sur les modèles de réforme. Il existe également des divergences sur les questions de procédure, qui remettent en cause les progrès d'ensemble et la recherche d'un consensus sur les cinq axes des négociations intergouvernementales.

Sur le fond, le Groupe des États d'Afrique note que toutes les positions et propositions des États Membres n'ont pas été prises en compte dans le document des Coprésidents sur les éléments communs. Par conséquent, le document-cadre de 2015 reste selon nous le principal document de référence des négociations intergouvernementales, car il résume les positions et les propositions d'environ 120 États Membres de l'ONU, y compris la Position commune africaine.

Nous restons donc d'avis qu'il faut encourager les Coprésidents à consulter les États Membres qui n'ont pas rempli le document-cadre ou qui ont émis des réserves à son sujet afin qu'ils reconsidèrent leur position pour que les négociations intergouvernementales puissent avancer, maintenant que nous disposons d'un répertoire. Cela deviendra un deuxième document-cadre qui permettra aux négociations intergouvernementales d'aboutir à un document véritablement piloté par les États Membres et acceptable pour l'ensemble des États Membres et des groupes d'intérêt.

Conformément à la vision claire que nos dirigeants ont exprimée au Sommet mondial de 2005, nous réaffirmons que nous continuerons de collaborer de manière constructive avec tous les États Membres et les groupes d'intérêt dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif axé sur les Membres, en vue de réaliser des progrès qui mèneront à terme à l'avènement d'un Conseil de sécurité plus largement représentatif, démocratique, efficace et transparent. Cela renforcera la légitimité des décisions du Conseil et lui permettra de remplir sa mission. Nous encourageons donc les Coprésidents, en leur qualité de garants de ce processus, à user une fois de plus de leurs bons offices pour appeler les États Membres à se l'approprier en y participant activement, de manière sincère et constructive, pour nous permettre de réformer le Conseil de sécurité.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer que l'Afrique continuera de plaider en faveur d'une réforme réelle qui rendra le Conseil de sécurité plus pertinent et mieux adapté aux défis mondiaux actuels et émergents. Elle continuera également de promouvoir les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'exercer son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous restons disposés à collaborer avec tous les États Membres pour qu'ils soutiennent la Position commune africaine.

M^me^ Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Il y a un mot que l'on entend à l'Assemblée générale mais qui trop souvent reste lettre morte. C'est un mot qui, pour certains, remet en question leur pouvoir bien établi, tandis que pour beaucoup d'autres, il signifie un appel au changement, à l'action et au progrès. Ce mot est « réforme ».

L'histoire du Conseil de sécurité est marquée par des inégalités et des intérêts personnels qui éclipsent sa mission principale. La solution à cette impasse est claire : renforcer la coopération en veillant à une meilleure représentation. C'est évident, mais nous savons que ce n'est pas simple. Les 10 membres élus, qui ont une longue tradition de collaboration, ont montré qu'ils jouaient un rôle extrêmement important dans le renforcement de notre système de sécurité collective. Ce que nous devons faire maintenant, c'est exploiter le pouvoir collectif des membres élus pour introduire les réformes dont nous avons besoin de toute urgence.

La question de la réforme du Conseil de sécurité est une question urgente. Beaucoup de choses ont changé depuis que le Conseil est passé de 11 à 15 membres en 1965. Néanmoins, depuis cette date, les membres élus ont constamment démontré leur capacité à introduire des changements au sein du Conseil, souvent dans des situations de stagnation. On suppose que tous les membres du Conseil de sécurité agissent au nom de l'ensemble des Membres de l'Organisation, mais dans la pratique, cette fonction de représentation incombe généralement aux membres élus. Leur statut de représentants élus les rend plus responsables devant l'Assemblée générale et les autres organes de l'Organisation.

La présence de membres élus permet d'aborder sous un autre angle des questions essentielles pour la paix et la sécurité internationales, en attirant l'attention sur divers problèmes et en favorisant le dialogue, même lorsque les membres permanents hésitent ou sont confrontés à des contraintes politiques. Ils refusent de se taire lorsque les États puissants détournent le regard. Le plus souvent, lorsque le Conseil de sécurité montre la voie, rappelant au monde les promesses fondatrices de l'ONU, à savoir maintenir la paix et la sécurité, favoriser le développement et promouvoir et protéger les droits humains, c'est grâce au travail de ses membres élus.

La Tunisie ne nous a pas permis d'oublier les personnes qui ont eu besoin d'aide lorsque la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a frappé. En réponse à ceux qui, au départ, ne pensaient pas que la pandémie devait être considérée comme une question de sécurité, la Tunisie a travaillé avec d'autres membres élus pour rédiger un texte examinant les conséquences possibles de la pandémie de COVID-19. Pour finir, la Tunisie a fusionné son texte avec celui de la France et, à la suite de négociations approfondies, a présenté un projet de résolution qui met l'accent sur les risques de perturbation éventuels associés à la pandémie et la nécessité de fournir une assistance humanitaire (résolution 2532 (2020) du Conseil de sécurité).

Malte ne nous a pas permis d'oublier les personnes les plus vulnérables face à l'élévation du niveau de la mer. Organisant un débat public au début de cette année (voir S/PV.9260), elle a facilité une discussion cruciale sur les effets disproportionnés de l'élévation du niveau de la mer. Des spécialistes et des représentants se sont réunis pour discuter des menaces qui pèsent sur les communautés côtières et les États insulaires, des besoins des petits États insulaires en développement et du fait que la montée du niveau de la mer ne fera qu'accroître les menaces existantes liées à l'insécurité causée par le manque de ressources. Dans le cadre d'une discussion plus vaste sur les changements climatiques, Malte a utilisé son siège de membre élu pour poser une questions précise qui, sans cela, aurait pu être négligée.

L'Estonie ne nous a pas permis d'oublier l'importance de la cybersécurité. En mai 2020, alors qu'elle assumait la présidence du Conseil de sécurité, elle a organisé un événement de haut niveau qui a retenu l'attention de la communauté international en mettant en exergue le rôle essentiel que joue le droit international en matière de sécurité du cyberespace. L'approche innovante de l'Estonie, qui illustre la valeur ajoutée des membres élus au sein du Conseil de sécurité, a permis d'aborder la question sous de nouveaux points de vue et insufflé de la créativité dans les discussions mondiales. Cette expérience met en relief le potentiel dynamique des membres élus et renforce l'importance d'adopter une démarche plus inclusive et volontariste pour relever les défis multidimensionnels d'aujourd'hui.

L'Australie et le Luxembourg ne nous ont pas permis d'oublier les civils en Syrie. La résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité a été, et reste, révolutionnaire en ce qui concerne la capacité du système international à fournir une aide humanitaire à celles et à ceux qui en ont le plus besoin. Frustrés par l'inaction du Conseil, ces pays ont travaillé avec diligence pour permettre l'acheminement de l'aide dans la région. Après cinq semaines de négociations intenses entre les parties concernées et les membres permanents du Conseil, négociations auxquelles la Jordanie a fini par se joindre, une résolution a été adoptée pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire internationale dans le nord de la Syrie pendant 180 jours, via quatre points de passage frontaliers. Le Conseil a adopté cette résolution innovante à l'unanimité.

L'Irlande et le Niger ne nous ont pas permis d'oublier notre planète en présentant conjointement le projet de résolution S/2021/990 du Conseil de sécurité, qui visait à reconnaître le lien critique qui existe entre les changements

climatiques et les conflits sur la scène internationale. Malgré d'âpres négociations, ils ont admirablement réussi à le mettre aux voix, mais un veto en a empêché l'adoption. Cet effort souligne néanmoins le pouvoir des membres élus lorsqu'ils s'unissent et innovent. Ils nous guident en montrant qu'il est possible de relever des défis urgents en s'appuyant sur la coopération internationale. Bien que ce projet de résolution n'ait pas été adopté, il laisse entrevoir un avenir dans lequel on peut collaborer afin de bâtir un monde plus durable pour tous.

Les membres élus ne nous ont jamais permis d'oublier la protection des civils, les personnes déplacées au Sahel, la pauvreté et la violence en Haïti, la situation des femmes et des filles en Afghanistan et les innombrables autres noms et visages qui requièrent notre action immédiate. Pour agir, il faut s'en donner les moyens, et l'élargissement du Conseil de sécurité dans la catégorie des membres élus permettra aux petits États de travailler ensemble, d'appeler l'attention sur les menaces qui pèsent sur leurs pays et leurs régions et de mettre en exergue les dangers négligés par les grands États, qui sont aveuglés par leur volonté de remporter leurs jeux à somme nulle. On peut et on doit obtenir des améliorations grâce aux méthodes de travail, notamment en limitant le droit de veto. Cela suppose également de démocratiser le système de rédaction, afin de réduire l'influence disproportionnée des membres permanents et de renforcer l'inclusion, la collaboration et la communication entre le Conseil de sécurité et le reste des États Membres de l'ONU.

Toutefois, la véritable action qui s'impose est celle d'une réforme fondamentale du Conseil de sécurité. À cet égard, l'élargissement équitable ne peut plus être considéré comme un vœu pieux. L'examen de ce point ne doit plus être précédé d'un hypothétique « si ». L'inaction a coûté et continue de coûter des vies. L'augmentation du nombre de membres élus doit être précédée d'un « quand », et ce « quand », c'est maintenant. D'aucuns pourraient penser que tant qu'on continuera de faire une distinction entre les cinq membres permanents et les membres élus, élargir cette dernière catégorie sera une démarche inutile. Loin de là. Il suffit de regarder les résultats obtenus pour se rendre compte que le prix à payer par les membres permanents pour l'exercice de leur privilège augmente au fur et à mesure que le monde prend conscience des répercussions de l'inaction du Conseil. Avec plus de membres élus, les peuples du monde seront mieux représentés dans cette instance où se prennent les décisions relatives à la paix et à la sécurité les concernant, et les membres permanents seront plus enclins à parvenir à des accords qui tiennent compte des vues de ceux qui ont montré qu'ils sont autonomes et qu'ils peuvent aider les autres à l'être.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La communauté internationale est aujourd'hui confrontée à des défis sans précédent qu'aucun pays ne peut éviter. La montée des tensions géopolitiques dans le paysage stratégique mondial a malheureusement compromis plus encore notre capacité de travailler ensemble, de manière concertée, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. Ces tensions entravent également nos progrès en matière de promotion de la sécurité humaine et de développement durable. Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais le recours accru aux sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale et au mandat conféré par la résolution 76/262 révèle une tendance déplorable, une tendance à la polarisation qui empêche de plus en plus le Conseil de prendre des mesures décisives lorsque cela s'avère nécessaire. Nous nous félicitons donc que le Conseil de sécurité ait pris des mesures hier pour sauver des vies au Moyen-Orient et nous espérons que d'autres mesures suivront. Espérons que l'unité du Conseil sera la règle, et non l'exception. Il est plus que jamais nécessaire de renforcer et de rétablir la confiance dans le multilatéralisme, avec l'ONU en son centre. Un Conseil de sécurité réformé contribuerait à ce processus.

Je remercie les Représentants permanents de l'Autriche et du Koweït, nos collègues Alexander Marschik et Tareq Albanai, Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, de leur direction avisée et de leurs initiatives visant à faire avancer le processus de négociations intergouvernementales à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session. Nous nous réjouissons à l'idée de continuer de faire avancer le processus au cours de cette session l'année prochaine.

La Thaïlande demeure attachée à la réforme du Conseil de sécurité, afin de le rendre plus efficace, plus efficient, plus responsable et plus transparent. À cette fin, elle souhaite insister sur les quatre points suivants.

Premièrement, un Conseil réformé doit contribuer à renouveler notre attachement collectif aux objectifs et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'au mandat principal de la diplomatie et des moyens pacifiques. Un Conseil réformé et l'ONU dans son ensemble doivent pouvoir renforcer leur unité, leur partenariat et leur solidarité pour relever les défis mondiaux actuels et à venir, en vue d'appliquer pleinement la diplomatie et les moyens pacifiques dans toute leur mesure. Un Conseil réformé doit également privilégier la promotion de la coopération, plutôt que la confrontation, comme moyen de régler les différends.

Deuxièmement, il est essentiel de renforcer la participation et les partenariats pour améliorer l'efficience, l'efficacité, l'obligation de rendre compte et la transparence au sein du Conseil de sécurité. La Thaïlande souligne la nécessité de favoriser une représentation géographique équitable, un équilibre entre les régions et une meilleure représentation des pays en développement au sein d'un Conseil réformé. Toutefois, la question de la participation ne doit pas se limiter à la vision étriquée de l'augmentation du nombre de membres. Au contraire, dans le cadre de ses délibérations, un Conseil réformé doit promouvoir la participation des régions et des pays concernés et tenir compte de leurs contributions et de leurs précieuses recommandations. Comme les régions touchées sont les premières à subir les ravages d'un conflit et les premières à récolter les fruits de la paix, leurs voix, leurs points de vue et leurs préoccupations sont importants, car chaque région est importante. C'est pourquoi nous nous félicitons du point de vue exprimé par le Secrétaire général dans le Nouvel Agenda pour la paix sur la nécessité de partenariats solides entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, pour jeter les bases d'un recours accru et plus efficace à la diplomatie et aux moyens pacifiques. L'idée du Secrétaire général concernant de nouveaux modèles de coopération diplomatique à même de tenir compte des intérêts de tous les acteurs concernés et d'aboutir à des résultats mutuellement bénéfiques doit étayer des interfaces multilatérales et régionales solides afin d'appuyer la diplomatie préventive et la prévention des conflits.

Cela m'amène à mon troisième point, à savoir que la participation des régions et des pays concernés et les partenariats avec ces régions et pays ne sont possibles que si ceux-ci sont informés. Malheureusement, ces derniers mois, la division et la polarisation ont, dans certains cas, empêché le Conseil d'adopter des programmes de travail mensuels. Les retards dans la diffusion des notes de cadrage et des listes d'orateurs et d'oratrices pour les débats publics du Conseil empêchent parfois les États Membres de contribuer pleinement aux débats sur des questions essentielles. L'ensemble des Membres rencontre des difficultés pour accéder à des informations adéquates en temps voulu, pour qu'il puissent prendre des décisions en connaissance de cause. Nous tenons donc à rappeler une fois de plus qu'il est indispensable de partager en temps voulu et de manière inclusive les informations sur les travaux du Conseil pour permettre aux régions et aux États qui n'en sont pas membres d'exprimer leurs points de vue et de participer efficacement à ses discussions.

Quatrièmement et enfin, ma délégation réaffirme qu'à son avis, en adoptant de nouveaux angles d'approche pour commencer par la tâche relativement plus facile d'améliorer les méthodes de travail du Conseil, nous pouvons galvaniser nos efforts collectifs en vue de parvenir à une réforme rapide. Tout au long des négociations intergouvernementales de cette année, les États Membres ont une fois de plus indiqué qu'ils étaient globalement favorables à ce que le Conseil renforce le rôle de ses membres élus, en particulier les pays en développement, afin qu'ils puissent prétendre à la rédaction des résolutions ; à ce qu'il associe davantage les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et d'autres parties prenantes à la planification, au déploiement, à l'ajustement et à la sortie des missions de maintien de la paix ; et à ce qu'il améliore la concertation et le partage d'informations avec les organisations régionales et les pays qui ne font pas partie de ses membres. En effet, les membres non permanents du Conseil ont apporté de nombreuses contributions, comme l'a mentionné la Représentante permanente du Costa Rica. Nous nous félicitons de l'initiative prise par les Coprésidents des négociations intergouvernementales d'échanger régulièrement avec le Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure afin de transmettre les points de vue et les propositions de l'ensemble des Membres dans le cadre des travaux du Conseil.

Pour terminer, la Thaïlande réaffirme son attachement aux efforts collectifs visant à revitaliser le Conseil de sécurité, à le rendre plus apte à relever les défis de notre époque et à ouvrir la voie à un avenir pacifique, prospère et équitable pour tous.

M. Kadiri (Maroc) : Je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, la gratitude du Royaume du Maroc pour la convocation de ce débat annuel portant sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité.

Mes félicitations vont également à S. E. l'Ambassadeur Tareq Albanai, Représentant permanent du Koweït, et S. E. M. Alexander Marschik, Représentant permanent de l'Autriche, pour leur reconduction à la coprésidence du processus de négociations intergouvernementales. Je tiens à les assurer du plein appui du Maroc dans l'accomplissement de leur mandat. À cette occasion, je souhaite saluer leur travail exceptionnel au cours de la précédente session de ce processus, qui a abouti à la décision de diffuser la première partie des négociations intergouvernementales sur le site de l'ONU et de créer un site Web spécifique en tant que référentiel pour le renseignement des séances, ainsi que des lettres, décisions et autres documents liés au processus de négociations intergouvernementales, ce qui représente une avancée significative pour renforcer notre processus.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique et par Bahreïn au nom du Groupe des États arabes, et souhaite souligner les éléments suivants en sa capacité nationale.

La réforme du Conseil de sécurité s'inscrit dans le cadre des réformes de l'ONU visant à revitaliser notre organisation. Cette réforme consiste en l'élargissement des deux catégories prévues par la Charte des Nations Unies, à savoir la catégorie des membres permanents et celle des membres non permanents. Elle se doit d'être contemporaine, reflétant ainsi l'évolution de la composition des États Membres de l'ONU au XXIe siècle. Conformément au cadre défini par la décision 62/557, la réforme du Conseil doit être globale et non graduelle, et elle doit englober les cinq groupes de questions de manière complète et exhaustive, tout en prenant en considération les liens qui existent entre ces cinq groupes de questions afin de guider le processus de réforme. Nous réaffirmons notre position en faveur d'un renforcement de l'ONU, incluant la réforme du Conseil de sécurité, dans le but de le rendre plus représentatif. Le Conseil de sécurité est désigné par la Charte des Nations Unies comme l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Son mandat est clair et ne souffre d'aucune ambiguïté. Pour élargir le Conseil de sécurité de manière contemporaine et en phase avec l'évolution de la composition de l'ONU, le Maroc demeure convaincu que nos travaux doivent continuer dans le même format actuel du cadre intergouvernemental.

La recommandation de convoquer une réunion annuelle entre le Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure et les Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales est une étape positive vers l'amélioration de la coordination et de la communication entre ces deux organes importants. Le Groupe de travail informel joue un rôle crucial dans le fonctionnement du Conseil de sécurité, car il est chargé du suivi et de l'amélioration de ses méthodes de travail et de ses procédures, notamment en ce qui concerne la note de la présidence publiée sous la cote S/2017/507. Cette interaction entre le Groupe de travail informel et le processus de négociations intergouvernementales permettra davantage de cohérence entre les méthodes de travail et les procédures du Conseil de sécurité, ainsi que les efforts en cours pour réformer le Conseil dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales. En convoquant une réunion annuelle entre le Président du Groupe de travail informel et les Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales, il sera possible d'échanger des informations et des idées, d'identifier les domaines de coopération et de s'assurer que les efforts des deux organes sont alignés sur l'objectif commun du renforcement du Conseil de sécurité dans le cadre de la réforme.

S'agissant des méthodes de travail du Conseil de sécurité, nous notons l'augmentation du nombre de séances d'informations publiques lorsque cela est possible. Cependant, nous reconnaissons également que les réunions de consultation revêtent un rôle crucial, que ce soit pour discuter des questions sensibles ou pour parvenir à des compromis sur des sujets épineux. En outre, et en tant que contributeur majeur de troupes aux opérations de maintien de la paix onusiennes depuis les années 60, le Maroc témoigne des retombées positives de l'action du Conseil de sécurité pour le maintien, la consolidation et la pérennisation de la paix. Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'importance cruciale des réunions de consultation entre les membres du Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ainsi que des réunions triangulaires incluant le Secrétariat.

De même, le Royaume du Maroc place l'accent de l'ONU pour la consolidation de la paix parmi ses priorités. Mon pays soutient fortement l'importance centrale accordée par le Secrétaire général à la consolidation de la paix dans *Notre Programme commun* (A/75/982), ainsi que dans le Nouvel Agenda pour la paix. Dans ce cadre, il est important de poursuivre et de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix et ses formations pays, y compris la participation systématique des Présidents de la Commission et de ses formations pays aux séances du Conseil, ainsi que la prise en compte des recommandations de ces dernières dans les décisions du Conseil de sécurité. Il est inacceptable et inconcevable que l'Afrique soit le seul continent à ne pas être représenté dans la catégorie des membres permanents et à être sous-représenté dans celle des membres non permanents. Ces injustices historiques faites à l'Afrique nous interpellent tous et nous incitent à les rectifier, en veillant à assurer une représentation accrue de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité réformé.

La revendication africaine pour une représentation géographique équitable au sein du Conseil de sécurité est juste, légitime et indispensable. La contribution de l'Afrique au maintien de la paix et de la sécurité internationales est extrêmement importante. À titre d'exemple, parmi les 20 principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police aux opérations de maintien de la paix onusiennes, 13 sont africains, dont le Royaume du Maroc. Ils participent directement, substantiellement et humainement aux efforts de maintien de la paix à travers le monde.

À cet égard, je tiens à réitérer que le Maroc souscrit à la Position commune africaine, au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte. Mon pays appuie une représentation juste et équitable de l'Afrique dans les deux catégories de sièges, avec au moins deux sièges permanents et cinq sièges non permanents, afin de rendre justice à notre continent. Il reviendra par la suite à l'Afrique de décider de ses représentants dans le Conseil de sécurité réformé.

Comme le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États arabes mérite lui aussi une représentation plus importante au sein du Conseil de sécurité élargi. L'absence d'une représentation permanente des pays arabes, pourtant fortement concernés par les questions traitées au Conseil de sécurité, est fort regrettable. À cet égard, un siège arabe permanent, disposant de toutes ses prérogatives, ainsi qu'une représentation adéquate dans la catégorie des membres non permanents, permettront de répondre aux exigences légitimes du Groupe des États arabes. En ce qui concerne le droit de veto, nous estimons que tant qu'il sera en vigueur et par souci de justice, il doit être mis à la disposition de tous les membres permanents du Conseil de sécurité.

Le Royaume du Maroc considère que la question de la réforme du Conseil de sécurité et de la représentation équitable de ses membres constitue un élément central dans l'ensemble du processus de réforme de l'ONU. Nous attendons avec intérêt les orientations du Président tout au long du processus de négociation intergouvernementale pour la présente session. Je tiens à réitérer le soutien de ma délégation aux deux Coprésidents du processus, et je renouvelle également la détermination de ma délégation à continuer de participer de manière constructive et positive à ce cycle de négociation intergouvernementale. Le Royaume du Maroc demeure disposé à échanger avec tous les États Membres dans le but de parvenir à une réforme globale et véritable du Conseil de sécurité, et ce, dans un esprit constructif et transparent.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant permanent du Koweït, S. E. M. Tareq Albanai, et le Représentant permanent de l'Autriche, S. E. M. Alexander Marschik, les deux Coprésidents du processus de négociation intergouvernementale, de leur ardeur au travail au cours de la session précédente. Je les félicite du renouvellement de leur mandat, et je me réjouis que ce processus reste entre leurs mains expertes. Je leur souhaite plein succès et je les assure du plein appui de ma délégation.

Je partage également le point de vue, Monsieur le Président, que vous avez exprimé dans vos remarques liminaires ce matin, à savoir que la question de la réforme du Conseil de sécurité est devenue plus urgente que jamais et que nous avons donc réellement besoin d'une réforme véritable.

À l'entame de mon propos, je tiens à souligner un point bien connu, à savoir le fait que Singapour ne fait partie d'aucun groupe informel dans le cadre du processus de négociation intergouvernementale. Par conséquent, nous prenons la parole uniquement au nom de Singapour, et nous ne nous associons à la position d'aucun groupe dans le cadre de ce processus. L'approche de Singapour a toujours été d'examiner attentivement et objectivement chaque proposition formulée dans le cadre du processus de négociation intergouvernementale et de faire part de ses observations dans le but de rendre l'ONU et le système multilatéral plus forts et plus efficaces. En tant que petit État, Singapour voudrait également apporter à ce débat l'éclairage d'un petit pays, comme il y en a beaucoup dans cette salle. Il importe de garder à l'esprit que la réforme du Conseil de sécurité n'est pas un exercice visant à répondre aux ambitions et aux intérêts des grandes puissances ou des puissances régionales. Pour que le processus de négociation intergouvernementale aboutisse à des résultats efficaces, il doit tenir compte des besoins et des intérêts de tous les pays, et en particulier des préoccupations et des priorités des petits États qui forment la majorité silencieuse à l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général a récemment déclaré que le monde était entré dans une ère marquée par les tensions géopolitiques les plus vives et la concurrence la plus rude entre grandes puissances depuis des décennies. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette évaluation, qui n'incite nullement à l'optimisme. Le monde est en effet polarisé et fragmenté sur de nombreuses questions, et les grandes puissances, malheureusement, ne montrent pas toujours de signes qu'elles sont prêtes à collaborer pour gérer les questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales.

Hier, les membres du Conseil de sécurité, dans une rare démonstration d'unité, ont adopté une résolution très importante et indispensable sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza (voir S/PV.9479). Il va de soi que nous nous réjouissons tous de cette évolution positive. Il n'en reste pas moins que le Conseil de sécurité a mis 40 jours pour adopter une résolution, alors que l'Assemblée générale, en se réunissant en session extraordinaire d'urgence, a pu agir beaucoup plus tôt. Ce qui est également évident, c'est qu'il y a eu des veto, des contre-veto et des veto qui ne disent pas leur nom avant que le Conseil ne parvienne finalement à adopter la résolution 2712 (2023), hier.

Dans un contexte de tensions géopolitiques et de fragmentation politique, la question qui se pose est la suivante : l'élargissement du Conseil de sécurité conduira-t-il à un Conseil plus efficace ou à une désunion, à une paralysie et à une inaction accrues ? Et pour poser la question différemment, en cas d'élargissement, comment pouvons-nous être certains que le Conseil s'acquittera de son mandat de manière efficace et en étant animé d'un sentiment d'urgence ? Ce sont des questions auxquelles nous devons, selon nous, sérieusement réfléchir dans le cadre du processus de négociation intergouvernementale. Ma délégation a toujours dit que la réforme devait conduire à un Conseil de sécurité plus fort, plus efficace et plus réactif. À cet égard, la réforme du Conseil de sécurité doit concilier deux exigences contradictoires : la nécessité d'une plus grande représentativité et celle d'une plus grande efficacité.

La question d'une plus grande représentation est fondamentalement liée à la question de l'inclusion et de la légitimité. Le fait est que le Conseil n'a pas été réformé depuis près de 60 ans. La seule et unique fois où le Conseil a été réformé, c'est lorsque quatre sièges non permanents supplémentaires ont été ajoutés au Conseil en 1965, à la suite de l'adoption d'une résolution en décembre 1963. Il est intéressant de noter qu'en 1963, l'ONU ne comptait que 113 États Membres, dont environ 40 étaient considérés, ou pouvaient être considérés, comme de petits États. Aujourd'hui, l'ONU compte 193 Membres, et les petits États de toutes les régions du monde représentent plus de la moitié des Membres de l'Organisation. Ainsi, il est d'une importance vitale que le processus de négociation intergouvernementale tienne compte des vues des petits États, dont beaucoup n'ont jamais eu l'occasion de siéger au Conseil de sécurité en tant que membres non permanents. En fait, plus de 50 petits États n'ont jamais siégé au Conseil. Et plus de la moitié de ceux qui y ont siégé ne l'ont fait qu'une seule fois.

La réalité à laquelle de nombreux petits États sont confrontés est simple : les chances d'être élu membre non permanent du Conseil de sécurité s'amenuisent, en particulier pour les petits États issus de groupes régionaux qui n'ont pas de pratique établie en matière de rotation sous-régionale. En théorie, le processus d'élection des membres non permanents est démocratique et ouvert à tous les États. Dans la pratique, cependant, les petits États ne sont pas sur un pied d'égalité. Les élections à un siège de membre non permanent sont très souvent dominées par les grands États régionaux, dont beaucoup ont pris l'habitude de briguer régulièrement un siège au Conseil. Même si un petit État se présentait aux élections et exerçait ses droits démocratiques, il lui serait extrêmement difficile de faire campagne et de l'emporter face à des États beaucoup plus grands. Les sept dernières décennies regorgent d'exemples de petits États qui n'ont pas réussi à se faire élire au Conseil de sécurité. En d'autres termes, la porte du Conseil de sécurité est fermée pour de nombreux petits États. Il existe un plafond de verre qui décourage les petits États de présenter leur candidature aux élections et qui les empêche d'être élus. Dans un tel contexte, la question qui se pose, et nous espérons qu'elle sera abordée au cours des négociations intergouvernementales, est la suivante : comment pouvons-nous faire en sorte que les petits États soient sur un pied d'égalité avec les autres ? La solution ne réside pas dans des formules alambiquées ou des diagrammes mathématiques censés montrer à quoi pourrait ressembler un Conseil élargi à l'avenir. Ce qu'il faut, ce sont des modalités concrètes qui permettront aux petits États d'accéder de manière adéquate et équitable au statut de membre du Conseil.

À cet égard, je voudrais faire trois observations sur la question de la réforme.

Premièrement, nous avons toujours plaidé pour une augmentation du nombre des membres tant permanents que non permanents, et notre position reste inchangée. Nous sommes notamment conscients de la nécessité de remédier à l'absence historique de représentation et à la sous-représentation, en particulier de l'Afrique. Toutefois, bien que nous soyons favorables à l'augmentation du nombre de membres permanents, nous ne considérons pas cette augmentation comme un droit déjà acquis pour les grandes puissances. C'est un privilège et une lourde responsabilité qui se méritent. À cet égard, nous devons aborder collectivement certaines questions connexes. Premièrement, comment pouvons-nous être sûrs que les nouveaux membres permanents s'engageront à respecter le droit international, le droit international humanitaire et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ? C'est le sujet même des débats que nous avons eus ici à l'Assemblée et au Conseil au cours des dernières semaines. En d'autres termes, comment pouvons-nous être sûrs que les nouveaux membres permanents ne se comporteront pas comme les anciens ? Deuxièmement, quelles sont, dans les grandes lignes, nos attentes à l'égard des nouveaux membres permanents ? Et troisièmement, quelles garanties pouvons-nous mettre en place pour nous assurer que les nouveaux membres permanents répondront à ces attentes ? Les événements récents au Conseil ont montré que les membres permanents ne sont pas toujours à la hauteur des attentes et qu'ils ne s'acquittent pas toujours des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte. Par conséquent, nous devons veiller à ce que les pays concernés

répondent de leurs actes une fois qu'ils seront devenus membres permanents. Singapour a avancé l'idée d'une déclaration des responsabilités pour tous les membres du Conseil, à intégrer à la réforme qui sera tôt ou tard adoptée. J'espère que nous pourrons continuer à examiner cette proposition et à en débattre au cours de cette session.

Deuxièmement, Singapour est ouverte à toute idée susceptible de rendre le Conseil plus représentatif, plus transparent et plus crédible. Au cours des nombreuses années de négociations intergouvernementales, plusieurs visions différentes de la réforme ont émergé, qui ont été reprises dans le document révisé des Coprésidents relatif aux éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence. Toutefois, une question qui n'a pas été abordée correctement, du moins de notre point de vue, est celle de la représentation des petits États. Nous saluons le fait que certaines propositions reconnaissent la nécessité d'une représentation des petits États et des petits États insulaires en développement (PEID). Nous nous félicitons également que certaines propositions prévoient déjà, par exemple, de réserver un siège aux petits États et aux PEID. Toutefois, si l'on considère le nombre de petits États, plus de 50, qui n'ont jamais siégé au Conseil, l'attribution d'un seul siège est loin d'être suffisante. Si nous devions attribuer un seul siège non permanent aux petits États, étant donné que plus de 50 États n'ont jamais siégé au Conseil, il nous faudrait 100 ans pour permettre à tous les petits États d'avoir une seule occasion de siéger au Conseil – 100 ans de solitude pour les petits États. Cet arrangement semble-t-il de près ou de loin équitable et raisonnable du point de vue des petits États ?

Nous apprécions réellement qu'il y ait des propositions en faveur d'un siège réservé aux petits États et aux PEID. Je ne cherche pas à dénigrer ces propositions, qui sont un bon début. Mais ce que je veux dire, c'est que nous devons aller beaucoup plus loin et plus en profondeur si nous voulons remédier à la sous-représentation systématique des petits États au Conseil. Les résultats obtenus hier au Conseil, où la délégation maltaise a joué un rôle crucial dans la recherche d'un consensus et d'une solution pour le Conseil, ont d'ailleurs démontré la valeur ajoutée que les petits États peuvent apporter au Conseil. Cela met en lumière le rôle que les petits États peuvent potentiellement jouer au Conseil, à condition qu'ils aient la possibilité d'y siéger. Par conséquent, tout processus de réforme qui n'attribue qu'un seul siège aux petits États ne mettra pas tout le monde sur un pied d'égalité, et toute réforme qui ne met pas tout le monde sur un pied d'égalité ne sera pas crédible aux yeux de nombreux petits États.

Troisièmement, enfin, je voudrais aborder la question du droit de veto. Il s'agit actuellement du privilège et de la chasse gardée des cinq membres permanents, et ces derniers détiennent une des clefs de la réforme dans la manière dont ils choisissent d'exercer ce pouvoir considérable. Nous avons toujours été un fervent partisan de l'initiative relative au veto et de toute initiative destinée à garantir l'application du principe de responsabilité dans l'utilisation du droit de veto. Et nous continuerons à maintenir cette position. Nous avons également déclaré que les États Membres, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, devraient respecter à la lettre le paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies et s'abstenir de voter sur un différend auquel ils sont parties. Il ne fait aucun doute que le veto est un obstacle à l'avènement d'un Conseil plus efficace et plus responsable et à l'accomplissement de son mandat, et le recours fréquent au veto pour empêcher le Conseil d'agir, ces dernières années, a montré que c'était on ne peut plus vrai. Pour cette raison précise, ma délégation n'est pas favorable à l'octroi du droit de veto aux nouveaux membres permanents.

Un point connexe que je souhaite soulever concerne les méthodes de travail du Conseil de sécurité. C'est une question que j'ai abordée au cours du débat du Conseil sur les méthodes de travail (voir S/PV.9410) qui s'est tenu en septembre, et je ne souhaite donc pas répéter les arguments que j'ai exposés à cette occasion. Mais je tiens à dire qu'il importe que les travaux du Conseil soient rendus plus accessibles à l'ensemble des Membres de l'ONU grâce aux débats publics, à la documentation et aux récapitulatifs mensuels présentés en temps voulu par les présidences tournantes du Conseil, et que, comme nous l'avons déjà souligné, un échange informel entre le Conseil et l'ensemble des Membres est nécessaire avant que le rapport annuel du Conseil ne soit arrêté. Cette proposition est faite conformément au paragraphe 129 de la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2017/507, que les membres du Conseil connaissent bien.

Une année difficile pour l'ONU et le Conseil de sécurité s'achève. Mais nous avons également enregistré de bonnes avancées, dont une hier. Les travaux des négociations intergouvernementales viennent de commencer. Nous sommes convaincus que les négociations intergouvernementales restent le meilleur moyen de dégager un consensus sur la question de la réforme, et nous estimons que la réforme est possible s'il existe une volonté politique de progresser. Nous avons la responsabilité collective d'œuvrer de concert pour obtenir la convergence la plus

large possible sur la réforme du Conseil de sécurité. Le but ultime de notre travail est de rendre l'ONU et le système multilatéral plus forts et plus efficaces.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le représentant de Singapour de sa déclaration très complète sur la réforme du Conseil de sécurité.

M^me^ Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je trouve qu'il est souvent utile de se référer aux paroles et à la sagesse de l'un des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, Ralph Bunche. Il y a près de 75 ans, il a déclaré : « Le monde et ses peuples étant ce qu'ils sont, il n'y a pas d'approche facile, rapide ou infaillible pour parvenir à une paix sûre ». Il en va de même de la réforme du Conseil de sécurité. Je crois cependant que si nous voulons que le Conseil fonctionne au maximum de ses capacités, si nous voulons rester la principale instance mondiale chargée de traiter les menaces à la paix et à la sécurité internationales, et si nous voulons représenter le monde tel qu'il pourrait être, tel qu'il devrait être, alors le Conseil doit représenter le monde tel qu'il est, et non pas tel qu'il était il y a 75 ans. Il doit s'adapter.

Comme les membres le savent, à la session de l'Assemblée générale de l'année dernière, le Président Biden a annoncé que les États-Unis étaient engagés en faveur de la réforme, y compris en ce qui concerne l'augmentation du nombre de sièges permanents et non permanents au Conseil de sécurité, en accordant des sièges permanents aux pays d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/77/PV.6). Depuis lors, le Président a réaffirmé cet engagement, notamment dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée en septembre (voir A/78/PV.4), car il est conscient, comme beaucoup d'entre nous, que le Conseil, tel qu'il est constitué aujourd'hui, n'est pas représentatif des réalités d'aujourd'hui. Nous savons qu'un Conseil qui n'est pas représentatif peut être moins crédible aux yeux des personnes qui n'ont pas l'impression d'être vues, entendues ou comprises.

M. Milambo (Zambie), Vice-Président, assume la présidence.

Aujourd'hui plus que jamais, nous ne pouvons nous permettre une crise de confiance à l'égard du Conseil de sécurité. C'est pourquoi, comme beaucoup d'autres ici l'ont constaté, j'ai effectué ces derniers mois une tournée d'écoute. J'ai rencontré un grand nombre d'États Membres, de groupements d'intégration régionale et d'acteurs institutionnels afin de mieux comprendre leurs vues sur la réforme. Des États Membres m'ont fait part de leurs inquiétudes, bien compréhensibles, quant au dysfonctionnement et à la politisation du Conseil. J'ai rencontré des États Membres qui sont aux prises avec des crises humanitaires graves et d'autres qui sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques, et dont beaucoup considèrent que leur voix n'est pas entendue. Certes, nombre de ces représentants ont proposé des idées différentes sur la meilleure façon d'opérer le changement, mais ils sont unis dans leur conviction que nous devons forger un consensus au nom du progrès. Nous devrons réexaminer des positions nationales de longue date, nous poser des questions difficiles et rester ouverts au compromis afin de parvenir à un changement durable.

Nous sommes reconnaissants aux Représentants permanents du Koweït et de l'Autriche, qui coprésident les négociations intergouvernementales, de nous aider dans cette tâche en faisant preuve d'une créativité et d'une énergie exceptionnelles pour engager de nouvelles conversations et susciter une participation réelle. Nous attendons avec intérêt de participer à la prochaine session de négociations intergouvernementales en vue de progresser davantage dans la réforme du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais dire à l'Assemblée ce qui suit. Ralph Bunche, dans le même discours, a déclaré : « Ce n'est qu'au prix de longs et patients efforts, de tâtonnements, que la paix peut être gagnée ». Alors que nous nous efforçons de moderniser le lieu où la paix peut être gagnée, agissons dans le même esprit de patience et de persévérance. Il nous tarde de poursuivre notre collaboration avec tous les membres de l'Assemblée pour que le Conseil entre enfin dans le XXI^e^ siècle.

M^me^ Baeriswyl (Suisse) : La Suisse, consciente de sa responsabilité envers l'Assemblée générale qui l'a élue, siège au Conseil de sécurité depuis bientôt un an. Nous devons malheureusement constater que le Conseil se heurte trop souvent à un manque de volonté de compromis et de confiance, surtout entre certains de ses membres les plus puissants. Ceci dit, la Suisse se félicite de l'adoption hier d'une première résolution à caractère humanitaire sur la situation actuelle au Moyen-Orient (résolution 2712 (2023)). C'est le résultat des efforts inlassables des membres élus pour le maintien du droit international, particulièrement le droit international humanitaire. Trop souvent, pourtant, le Conseil n'arrive pas, ou que tardivement, à agir pour protéger les civils, comme en Ukraine, au Soudan, au Myanmar ou, maintenant, au Moyen-Orient. Il peine également à s'unir face à des enjeux tels que la non-prolifération ou l'impact des changements climatiques sur la paix et la sécurité. Il risque ainsi de négliger son devoir face à des menaces existentielles et de ne pas remplir le mandat qui lui est donné par la Charte des Nations Unies.

Face à des méthodes de travail qui mènent trop facilement au blocage des décisions du Conseil, même dans des situations de génocide et autres violations graves du droit international humanitaire et des droits humains, il est de notre devoir collectif de ne pas nous laisser décourager et de réformer ces méthodes, même avant ce qu'on appelle la grande réforme du Conseil. Chaque membre de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, permanent ou élu, porte une responsabilité. Nous saluons donc le fait que deux tiers des membres de l'Assemblée ont entre-temps adhéré au Code de conduite contre les atrocités lancé par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT) et se sont engagés à ne pas voter contre une action du Conseil dans de tels cas. Ce code de conduite est plus actuel que jamais. Dans le même esprit de redevabilité et de responsabilité, nous en appelons au devoir des membres du Conseil de s'abstenir de voter dans certaines circonstances, tel qu'exigé par le paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte.

Les veto dont nous avons été témoins ces derniers mois ont renforcé l'urgence et les appels pour une réforme du Conseil. Ils soulignent aussi l'importance accrue de nos négociations intergouvernementales visant à une représentation plus équitable au sein du Conseil. Nous nous réjouissons donc que les habiles Coprésidents des négociations, le Représentant permanent de l'Autriche et le Représentant permanent du Koweït, aient été reconduits dans leurs fonctions, et nous les félicitons et leur souhaitons plein succès. Ma délégation les assure de notre plein soutien et coopérera de façon constructive durant la présente session.

La crise qui confronte notre système multilatéral, particulièrement visible au sein du Conseil, doit aboutir à plus de représentativité, plus de redevabilité et plus d'efficacité. En termes de représentativité, la Suisse est en faveur d'un élargissement du Conseil de sécurité qui refléterait plus la réalité du monde dans lequel nous vivons. Cet élargissement devrait offrir une meilleure représentation à certains groupes de pays, en particulier le Groupe des États d'Afrique. Face à l'impasse résultant de divergences apparentes dans le cadre du processus des négociations intergouvernementales jusque-là, une troisième catégorie d'un nombre très limité de sièges non permanents, mais renouvelables, doit être envisagée.

Les exercices du droit de veto posent également la question de redevabilité. Nous plaidons ici pour que le droit de veto existant soit dans l'immédiat soumis à des contraintes volontaires, comme proposé par l'initiative franco-mexicaine et le Code de conduite du Groupe ACT déjà mentionné.

Enfin, nous ne devons pas abandonner les tâches vitales que remplit le Conseil, même au plus profond des crises. La Suisse, lors de son élection l'année dernière, s'est engagée à œuvrer pour une plus grande efficacité et efficience au sein du Conseil. Avec nos partenaires du Groupe ACT, et les membres élus du Conseil, surtout, nous poursuivrons nos efforts pour renforcer les méthodes de travail du Conseil en faveur de la transparence et de la redevabilité vis-à-vis de l'ensemble des États Membres de l'Organisation.

L'impuissance n'est pas une fatalité ; nous pouvons changer les choses. Nous soutiendrons tout progrès dans le cadre des négociations intergouvernementales, ainsi que les efforts pour réformer les autres organes de l'ONU. À ce titre, nous saluons l'appel lancé et les recommandations émises par le Secrétaire général dans le Nouvel Agenda pour la paix. Celui-ci représente l'occasion pour tous les États Membres de s'engager pour la consolidation de la paix et une meilleure prévention des conflits. Nous les encourageons tous à en faire la clef de leurs efforts et à contribuer à un renforcement de la confiance en notre cadre multilatéral.

M. Zuhuree (Maldives) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de l'organisation de ce débat important sur la question de la réforme du Conseil de sécurité.

Tout d'abord, je tiens à exprimer notre reconnaissance aux Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-dix-septième session, les Représentants permanents de l'Autriche et du Koweït, pour leurs efforts et leur leadership en cette qualité.

L'approche que les Coprésidents ont introduite à la soixante-dix-septième session et maintiennent à la présente session a contribué à donner un souffle nouveau à nos délibérations dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales. Les Maldives se félicitent de la décision des Coprésidents de diffuser les réunions intergouvernementales sur Internet et de la création d'un site Web pour y répertorier les enregistrements. Nous estimons que ces initiatives sont de nature à renforcer la transparence du processus et la confiance qui lui est accordée.

Étant chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité est l'un des organes les plus essentiels de la communauté internationale. Toutefois, le monde l'a vu plusieurs fois incapable d'agir et de s'acquitter de cette responsabilité, tout récemment encore dans le conflit israélo-palestinien. L'échec du Conseil ne serait-ce qu'à s'accorder sur un cessez-le-feu humanitaire dans la crise à Gaza montre bien que les discussions portant sur les questions les plus pressantes ne peuvent pas être réservées à un groupe restreint d'États Membres.

Face à l'inaction du Conseil de sécurité, l'Assemblée a repris le mois dernier sa dixième session extraordinaire d'urgence, qui a notamment été marquée par l'adoption d'une résolution historique appelant à prendre des mesures énergiques pour faire cesser la violence contre les civils innocents (résolution ES-10/21). Ma délégation se félicite de l'adoption, hier, de la résolution 2712 (2023) du Conseil de sécurité. Nous souscrivons sans réserve à l'exigence du Conseil que toutes les parties se conforment à leurs obligations en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous saluons le rôle moteur joué par Malte et d'autres membres élus du Conseil pour réunir un consensus sur cette résolution. Le Conseil doit continuer à tirer parti de cette unité pour faire davantage en vue d'une trêve humanitaire immédiate et durable à Gaza.

Les Maldives considèrent que la réforme du Conseil de sécurité est un aspect crucial de la revitalisation de l'ONU. Elles faisaient d'ailleurs partie des 10 premiers États Membres à demander l'inscription de cette question à l'ordre du jour en 1979. Nous estimons que la réforme générale et l'élargissement du Conseil de sécurité sont indispensables pour que celui-ci soit démocratique dans sa composition, efficace dans sa prise de décisions et responsable devant l'ensemble des États Membres.

À cet égard, nous tenons à réaffirmer les positions des Maldives dans le processus de négociations intergouvernementales.

Premièrement, au cours des 58 dernières années, le nombre des États Membres de l'ONU a augmenté, passant de 113 à 193, mais le Conseil n'a pas évolué pour autant, étant toujours composé de seulement 15 membres, soit un rapport d'à peine 7,7 %. Les membres permanents ne représentent que 2,5 % des États Membres. Par conséquent, nous sommes favorables à une augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité dans les catégories tant permanente que non permanente. Cet élargissement doit viser une répartition géographique équitable, réparer l'injustice historique faite à l'Afrique et prévoir une représentation en continu des petits États insulaires en développement et des petits États.

Deuxièmement, les Maldives plaident pour un Conseil de sécurité plus démocratique. L'influence disproportionnée du droit de veto des cinq membres permanents mène souvent à une impasse sur le plan de la prise de décisions. Nous demeurons convaincus qu'il nous faut restreindre l'utilisation du veto, en particulier dans les crises impliquant des atrocités de masse. Nous jugeons également que toute décision prise à l'ONU, y compris la réforme du Conseil de sécurité, doit satisfaire aux exigences de représentation équitable, de transparence et de responsabilité. Par conséquent, tant que le droit de veto existera, les Maldives estiment que les nouveaux membres permanents devraient par principe avoir les mêmes droits et obligations que les membres permanents actuels en ce qui concerne son exercice. Nous devons donc dépasser le statu quo. Toutefois, il nous faut également veiller à ce que les membres nouvellement élus du Conseil adhèrent aux principes de l'ONU et œuvrent au maintien de la paix et de la sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies.

Troisièmement, pour accroître l'efficacité et la transparence du Conseil de sécurité, il est indispensable de simplifier ses méthodes de travail. En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, les Maldives insistent sur l'importance d'un dialogue régulier et de discussions approfondies entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les autres organes compétents de l'ONU pour améliorer l'efficacité de l'Organisation. Nous encourageons le partage entre les membres de responsabilités telles que la corédaction afin de garantir une diversité de points de vue et d'éviter la mainmise de tel ou tel.

Compte tenu de la lenteur du processus de négociations intergouvernementales, les Maldives sont pour le renforcement du rôle déjà considérable et de l'autorité morale de l'Assemblée générale. Il importe vraiment selon nous que l'Assemblée générale soit informée de façon plus complète, plus substantielle et plus analytique des travaux du Conseil de sécurité. À la soixante-seizième session, les Maldives étaient parmi les 83 États Membres qui se sont portés coauteurs de la résolution historique tendant à ce que les cinq membres permanents du Conseil répondent de leur recours au droit de veto (résolution 76/262). Nous trouvons matière à encouragement dans l'instauration par le Conseil d'une pratique systématique pour la mise en œuvre de cette initiative.

Enfin, depuis 16 ans que dure le processus de négociations intergouvernementales, il faut maintenant impérativement se concentrer sur des progrès concrets. Les Maldives réaffirment leur conviction que nous devons opter pour un texte de négociation unique à la soixante-dix-huitième session. Notre intention en ce qui concerne ce texte doit être d'incorporer les positions des États Membres et des groupes, en désignant clairement chacun. Cet objectif va dans le sens de la transparence et de la responsabilité, principes qui renforceront l'élan imprimé à nos délibérations sur la réforme du Conseil de sécurité.

La réforme s'impose également pour que le Conseil de sécurité puisse s'occuper dûment des nouvelles formes de menaces contre la sécurité, telles que les changements

climatiques. Ces défis non traditionnels mettent en péril l'existence même de plusieurs États, en compromettant gravement la survie des petits États insulaires en développement. La réforme du Conseil doit tenir compte de ces États qui, en raison de ressources limitées, se heurtent à des difficultés pour garantir leur représentation et sont donc injustement désavantagés lorsqu'il s'agit de faire entendre leurs préoccupations particulières en matière de sécurité.

Les Maldives restent convaincues que chaque État Membre, quelle que soit sa taille, joue un rôle crucial dans la paix et le développement à l'échelle mondiale. C'est pourquoi nous avons présenté notre candidature au Conseil de sécurité pour la période 2033-2034. Les petits États doivent avoir leur mot à dire, car nous sommes ceux qui avons le plus à gagner du multilatéralisme, et donc aussi le plus à perdre.

Les Maldives estiment que le Conseil de sécurité doit refléter les réalités du monde d'aujourd'hui. Une réforme est nécessaire pour pouvoir compter sur un Conseil efficient, efficace, représentatif et responsable. Nous espérons pouvoir faire des progrès rapides qui nous permettront de passer de la rhétorique et des débats à des actions et des solutions plus concrètes pour faire du Conseil de sécurité une institution représentative de toutes les régions dans toute leur diversité. Nous nourrissons l'espoir que les progrès que nous avons accomplis et l'esprit constructif démontré à la soixante-dix-septième session guideront les négociations entre les États Membres durant la soixante-dix-huitième session.

M^me^ Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus, et je voudrais formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous nous félicitons tout particulièrement de la décision de reconduire les Ambassadeurs de l'Autriche et du Koweït dans leurs fonctions en tant que cofacilitateurs. Ils peuvent compter sur le soutien du Mexique pour la réussite de nos travaux.

Les récents événements ont une fois de plus mis en évidence la paralysie du Conseil de sécurité, soulignant l'urgence de le réformer. La réalité de cette paralysie est indéniable et elle a été constatée par les dirigeants mondiaux comme par les citoyens ordinaires. Étant donné qu'il y a des problèmes, nous avons le devoir de les régler. Mais comment ? En nous efforçant de rendre le Conseil de sécurité plus démocratique, plus représentatif, plus transparent et plus responsable.

Lors de la première session de l'Assemblée générale, le Ministre mexicain des relations extérieures de l'époque avait souligné que ce qui était le plus préoccupant dans le recours au veto était la probabilité, et non la simple possibilité, qu'il paralyse les meilleures intentions de l'Organisation et, par conséquent, réduise à néant le principal espoir de parvenir à une paix durable par la voie de la justice. Aujourd'hui, près de 80 ans plus tard, il est clair que nos inquiétudes étaient fondées et qu'elles demeurent. Le Conseil de sécurité s'est trouvé dans l'incapacité d'agir sur les dossiers les plus urgents, et les exemples ne manquent pas. Nous ne voulons pas d'une réforme visant à perpétuer la structure actuelle du Conseil, avec plus de membres permanents dotés du droit de veto. Plutôt que de rechercher les privilèges qui paralysent cet organe, nous avons, en tant que membres de la communauté internationale, la responsabilité morale d'œuvrer en faveur d'une réforme visant à permettre au Conseil de s'acquitter de son mandat. C'est particulièrement urgent pour garantir non seulement l'appui des gouvernements, mais aussi pour obtenir la confiance des peuples dans l'Organisation, car ils méritent un Conseil de sécurité capable d'assurer la paix et la sécurité internationales. La réforme est donc plus urgente que jamais.

Ce cycle de négociations sera particulièrement important étant donné la prise de conscience renouvelée de la nécessité d'une réforme globale. Le Mexique invite donc les cofacilitateurs à reprendre les recommandations qu'ils ont eux-mêmes formulées au cours du précédent cycle de négociations. Des mesures telles que la diffusion sur le Web et la création d'un répertoire des documents ont été largement saluées et sont essentielles pour garantir la transparence et l'accès à l'information pour tous les États Membres. Il est important de continuer d'approfondir les discussions et de ne pas se contenter de répéter des positions connues. À cet égard, nous considérons qu'il est crucial et urgent de lancer la discussion sur les modèles de réforme du Conseil. Nous nous félicitons de cette proposition, car le Groupe du consensus appuie fermement des délibérations approfondies sur les modèles depuis de nombreuses années. Je voudrais rappeler qu'au début de l'année 2023, le Mexique a fait circuler sa proposition de réforme dans le document publié sous la cote A/77/717. Ce modèle s'appuie sur la proposition du Groupe du consensus et propose des changements structurels et fonctionnels qui tiennent compte de la dynamique mondiale actuelle. Nous plaidons en faveur d'une représentation plus démocratique, plus juste et plus équitable. Nous encourageons les autres États et groupes de négociation à examiner cette proposition et à rendre publiques leurs propres idées afin d'enrichir le débat.

Il est une autre recommandation issue du dernier cycle de négociations intergouvernementales que nous soutenons également fermement, à savoir que les négociations intergouvernementales doivent être l'enceinte au sein de laquelle seront élaborées les contributions sur la réforme du Conseil de sécurité en vue du Sommet de l'avenir. Le processus de négociations intergouvernementales constitue une plateforme démocratique et transparente permettant à tous les États Membres de participer activement. Le processus ne doit laisser aucune place à des interprétations ambiguës. C'est sur les négociations intergouvernementales que doivent se concentrer nos efforts collectifs pour parvenir à une réforme globale, substantielle et durable du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons accepter que le Sommet de l'avenir prenne des décisions sur la réforme du Conseil alors qu'il existe déjà un processus à cet effet, et nous rappelons les paramètres définis dans la résolution 53/30.

Pour terminer, mon pays exhorte les délégations à participer de manière constructive aux discussions qui vont s'ouvrir. La réforme du Conseil est une responsabilité collective dont dépendra en grande partie la pertinence de l'Organisation à l'avenir.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter les Ambassadeurs Albanai et Marschik de leur reconduction bien méritée en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales. Nous saluons les progrès accomplis sous leur direction avisée en début d'année et espérons qu'ils se poursuivront.

Il est difficile de faire abstraction du contexte dans lequel se déroule le débat d'aujourd'hui. Le monde et notre système multilatéral font face à des défis de plus en plus complexes et interconnectés. Depuis notre dernier débat à l'Assemblée générale sur la nécessité de réformer le Conseil de sécurité, nous avons été confrontés à une multiplication des conflits à travers le monde. Les effets de la guerre illégale menée par la Russie continuent de se faire sentir en Ukraine et dans le monde entier. Au Soudan, le conflit entraîne des déplacements massifs et d'énormes souffrances pour la population soudanaise. Et, bien sûr, nous avons tous vu les images déchirantes de Gaza, où la crise humanitaire s'aggrave. À cet égard, la résolution adoptée hier par le Conseil de sécurité appelant à des pauses humanitaires (résolution 2712 (2023)) constitue une étape importante. Il y a malheureusement de nombreux autres exemples à travers le monde.

Le Royaume-Uni estime que le multilatéralisme mondial est le meilleur outil dont nous disposons pour relever collectivement ces défis. Nous voulons qu'il porte ses fruits et qu'il prospère. C'est pourquoi nous appuyons également la réforme multilatérale, y compris la réforme du Conseil de sécurité. Le mandat du Conseil, qui consiste à préserver la paix et la sécurité internationales, est aussi pertinent aujourd'hui que lors de la signature de la Charte des Nations Unies en 1945. Mais le Conseil doit évoluer et s'élargir pour être plus représentatif de la communauté internationale qu'il entend servir. Le Royaume-Uni continue d'appeler à un élargissement du Conseil de sécurité, tant dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents. Nous estimons qu'une représentation permanente de l'Afrique au Conseil n'a que trop tardé et nous sommes favorables à la création de nouveaux sièges permanents pour l'Inde, l'Allemagne, le Japon et le Brésil. Nous appuyons également un élargissement de la catégorie non permanente, pour porter le nombre total de membres du Conseil aux environs de 25. Avec de tels changements, le Conseil serait mieux à même de répondre de manière décisive aux menaces actuelles et futures contre la paix et la sécurité internationales.

Depuis la dernière séance de l'Assemblée générale consacrée à cette question (voir A/77/PV.38), nous réaffirmons notre position concernant l'exercice du droit de veto. Il s'agit d'une lourde responsabilité et, depuis l'introduction de l'initiative relative au veto, l'Assemblée peut désormais, à juste titre, demander des comptes aux pays qui exercent ce droit. Pour sa part, le Royaume-Uni n'a pas exercé son droit de veto depuis 1989. En tant que partisans du Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, nous restons engagés à ne pas voter contre un projet de résolution crédible visant à prévenir des atrocités criminelles ou à y mettre fin, et nous encourageons tous les États à faire de même.

Se mettre d'accord sur le modèle précis de réforme du Conseil de sécurité nécessitera beaucoup de travail et de compromis. Nous ne devons pas laisser le processus s'enliser. Nous sommes donc favorables à une transition vers des négociations fondées sur un texte et nous nous engageons à travailler de manière constructive avec tous les partenaires pour parvenir à des solutions pratiques susceptibles de recueillir le soutien nécessaire. À cet égard, nous nous félicitons des idées concrètes présentées par les Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la voie à suivre pour accomplir des progrès véritables. Dans l'intervalle, nous nous engageons à participer sérieusement et durablement à la réforme du Conseil de sécurité.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier chaleureusement le Président d'avoir organisé ce débat annuel, et nous remercions également les Coprésidents des négociations intergouvernementales de s'être chargés de cette tâche exigeante et importante.

Les crises récentes et actuelles ne facilitent pas la tâche de la réforme du Conseil de sécurité, mais elles la rendent encore plus importante et pertinente. Nous n'avons pas encore touché le fond en termes de collaboration entre grandes puissances comme à l'époque de la guerre froide, mais trop souvent, le Conseil n'est pas en mesure de répondre aux attentes des peuples qu'il sert. La réforme du Conseil est urgente et nous devons la prendre au sérieux. Pour nous, comme on le sait, l'augmentation du nombre de membres du Conseil fait partie intégrante d'une telle réforme, mais des améliorations sont également nécessaires dans d'autres domaines.

C'est en réponse à la dynamique au sein du Conseil que le Liechtenstein et des partenaires ont présenté une initiative relative au veto en avril 2022, à laquelle il a été fait référence dans cette salle au cours de notre discussion de ce matin. Nous sommes heureux de constater que la mise en œuvre de l'initiative relative au veto a été rapide et efficace chaque fois qu'un veto a été émis. Nous remercions en particulier le Conseil d'avoir présenté un rapport spécial à l'Assemblée générale chaque fois qu'il a été invité à le faire. Dans le même temps, bien sûr, nous sommes déçus que l'Organisation ait été appelée si souvent à appliquer ses dispositions. L'initiative relative au veto est une mesure qui a pour but de rétablir l'équilibre entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, et de donner à l'Assemblée les moyens de faire pleinement usage de l'autorité que lui confère la Charte des Nations Unies. En tant que telle, l'initiative relative au veto peut donner une forte impulsion à la réforme du Conseil, notamment grâce à l'influence qu'elle a déjà eue sur le recours au veto dans la pratique.

L'Assemblée doit continuer de réfléchir à la manière dont l'Organisation dans son ensemble peut traiter de manière plus cohérente et efficace les questions de paix et de sécurité. Le prochain Sommet de l'avenir et les discussions qui le précéderont offriront une occasion importante à cet égard. En vertu de la Charte, le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité, mais cette responsabilité n'est pas exclusive, comme l'indique clairement le Chapitre IV de la Charte. Le processus de réforme du Conseil doit prendre acte des forces et des faiblesses de cet organe et donner la priorité à sa fonctionnalité, en l'absence de changements plus profonds.

Nous attendons avec intérêt d'avoir des discussions plus détaillées et approfondies sur la substance de la réforme du Conseil l'année prochaine, sous la direction continue de nos coprésidents. Les acteurs clefs qui conviennent de la nécessité d'une réforme doivent présenter leurs propositions pour qu'elles puissent être examinées. Nous avons transmis aux Coprésidents notre propre document décrivant un modèle intermédiaire, qui propose la création de sièges renouvelables à long terme sans droits de veto supplémentaires. Nous espérons tenir un dialogue détaillé et approfondi sur ce modèle et les autres qui sont sur la table. Nous estimons que notre modèle permettrait de mieux représenter les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Il est inacceptable et politiquement malsain que certaines régions, en particulier l'Afrique, soient gravement sous-représentées au Conseil, tandis que notre région du monde demeure surreprésentée. Nous ne voyons pas comment l'ajout de nouveaux droits de veto pourrait être considéré comme bénéfique pour l'efficacité du Conseil, étant donné les conséquences déjà néfastes que les droits de veto existants ont sur ses travaux. Dans le même temps, nous convenons que la sélection à intervalles réguliers de pays supplémentaires pour une présence permanente pourrait contribuer à établir un meilleur équilibre des pouvoirs au Conseil et à refléter plus précisément les réalités géopolitiques du monde contemporain. Nous pensons qu'il s'agit d'une approche équilibrée, pragmatique et, nous l'espérons, pratique, et nous sommes impatients d'en discuter avec les membres.

En l'absence d'une réforme globale nécessitant d'amender la Charte, l'amélioration constante des méthodes de travail du Conseil est essentielle. Nous apprécions les discussions que nous avons eues ces dernières semaines et ces derniers mois avec les membres du Conseil au sujet de leur adhésion au Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, qui bénéficie d'un soutien croissant. Deux tiers de membres de l'Assemblée ont maintenant signé cet important engagement politique. Tous les signataires doivent prendre leur participation avec le même sérieux, avec le soutien des signataires qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité. Nous encourageons les signataires qui siègent au Conseil, et qui constituent depuis de nombreuses années une majorité procédurale, à travailler de concert pour lancer des discussions et des initiatives lorsque cela peut compléter leurs engagements au titre du Code.

Nous devons également encourager le Conseil à mettre en œuvre la Charte telle qu'elle existe actuellement, en particulier le paragraphe 3 de l'Article 27, qui est négligé depuis bien trop longtemps. Comment l'interprétation du droit reflété dans la Charte des Nations Unies peut-elle être laissée à l'acteur dont elle est censée régir le comportement ? Cette disposition doit être mise en œuvre à la lumière des dispositions générales de la Charte, y compris l'Article 2, comme l'ont souligné plusieurs membres du Conseil au cours des dernières années et dans de nombreuses déclarations faites dans cette salle. Nous attendons également avec intérêt d'autres déclarations des membres permanents dans lesquelles ils

expliqueront comment ils interprètent leur rôle au Conseil et comment ils comptent utiliser le droit de veto à l'avenir, ou feront des déclarations plus générales sur les principes et engagements. Nous estimons que les États qui aspirent à obtenir le droit de veto doivent également communiquer leurs vues à cet égard pour contribuer à nos efforts communs et à nos discussions sur l'augmentation du nombre de membres du Conseil.

M^me^ Zalabata Torres (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de l'organisation de la présente séance plénière de l'Assemblée générale pour discuter de la réforme du Conseil de sécurité, une question d'une importance capitale pour l'ensemble des Membres.

Je tiens à féliciter les Représentants permanents de l'Autriche et de l'État du Koweït de leur nomination en tant que Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales à la soixante-dix-huitième session.

La Colombie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus, et je voudrais souligner cinq points qui reflètent la vision de la Colombie concernant cette réforme tant attendue et inévitable.

Premièrement, en tant que Membre fondateur de l'ONU, mon pays a joué un rôle actif au sein de l'Organisation, en raison de son engagement indéfectible à promouvoir le multilatéralisme et le respect du droit international, qui sont les piliers centraux de l'édification d'un ordre international équitable fondé sur des règles. L'Ambassadeur colombien Eduardo Zuleta Ángel a présidé la Commission préparatoire des Nations Unies en 1946, et c'est lui qui a ouvert la première session de l'Assemblée générale, à un moment historique qui a marqué le début d'une nouvelle phase dans les relations entre États, fondée sur les principes adoptés démocratiquement et consacrés par la Charte des Nations Unies, signée à San Francisco. Nous sommes dès lors déterminés à faire du Conseil de sécurité un organe plus global qui permettra à tous les Membres de notre organisation de participer à l'élaboration des règles qui en émanent et d'apporter leur contribution s'agissant de divers problèmes examinés, en faisant part de leur expérience et de leurs positions, sur un pied d'égalité.

Deuxièmement, la Colombie réaffirme que les négociations intergouvernementales sont le seul cadre approprié pour le débat sur la réforme du Conseil de sécurité, et nous espérons qu'en 2024, nous avancerons dans les discussions de fond sur les cinq groupes de questions énoncés dans la décision 62/557 de 2008. Il n'est pas souhaitable d'engager des négociations parallèles dans le cadre d'autres processus de l'ONU, tels que le Sommet de l'avenir, car cela conduirait à une duplication des efforts et à une dilution des discussions dans le format approprié, à savoir celui des négociations intergouvernementales.

Troisièmement, à notre avis, une réforme qui reposerait sur l'augmentation du nombre de sièges permanents ou sur l'extension du droit de veto n'est pas acceptable. Le veto représente un mécanisme anachronique, antidémocratique et d'exclusion qui fait obstacle à la coopération dans un système de sécurité collective, et ce, d'autant plus que nous sommes confrontés à des menaces complexes et multidimensionnelles qui nous touchent tous aujourd'hui de la même manière. S'épuiser dans des négociations sur l'augmentation ou non du nombre de membres permanents et sur l'extension du droit de veto entrave la possibilité de parvenir à une réforme juste et globale et va à l'encontre des principes démocratiques d'équité et d'égalité entre les États. La Colombie estime au contraire que l'option la plus appropriée est d'augmenter le nombre de nouveaux sièges dans la catégorie des membres élus, en maintenant le mandat traditionnel de deux ans et avec la possibilité d'être réélu pour deux années supplémentaires. Le Groupe du consensus a élaboré une plateforme qui illustre la manière dont cela serait appliqué dans la pratique, et nous la présenterons en temps voulu au cours des négociations intergouvernementales. Par conséquent, le modèle de Conseil de sécurité proposé par le Groupe du consensus ouvre la porte aux pays en développement de toutes les régions du monde, en leur offrant la possibilité d'œuvrer et de contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales sur un pied d'égalité.

Quatrièmement, la Colombie réaffirme qu'il est essentiel de renforcer la légitimité du Conseil de sécurité, tant en ce qui concerne son fonctionnement que son mandat, en intégrant des outils appropriés pour relever les défis actuels, y compris les enseignements tirés dans des domaines tels que la consolidation de la paix ou la justice transitionnelle, et en renforçant sa capacité d'anticiper et de prévenir les atteintes à la paix et à la sécurité internationales. Pour ne citer qu'un exemple, nous pouvons voir comment la Commission de consolidation de la paix est devenue l'épicentre d'actions positives en faveur de l'état de droit et de la protection des enfants et des femmes dans les situations d'après conflit, tout en promouvant des initiatives productives qui réduisent les risques de conflit et renforcent la paix et le bien-être.

Enfin, alors que nous nous efforçons de réaliser les objectifs de développement durable et que nous faisons face à des défis comme la nécessité de surmonter les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), y compris les niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité, et les changements climatiques, entre

autres, nous ne pouvons pas faire abstraction du fait que le système de gouvernance mondiale que nous voulons réformer repose nécessairement sur le renforcement des capacités de l'ONU dans son ensemble. Par conséquent, le Conseil de sécurité ne peut pas reproduire à perpétuité une structure ancrée dans le passé, qui accorde des privilèges et des prérogatives à quelques-uns et reproduit la même logique d'intérêts concurrents entre ses membres permanents qui existait il y a près de huit décennies.

M. Passmoor (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud souhaite s'associer aux déclarations faites par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique et par la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom du Groupe L.69.

Nos sincères remerciements et notre appréciation vont au Président de l'Assemblée générale pour avoir organisé ce débat, qui se révèle d'autant plus nécessaire au vu de la situation mondiale actuelle, notamment au regard des nouveaux conflits qui perdurent et des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Face à ces évolutions, un débat urgent et engagé sur la réforme du Conseil de sécurité s'impose, car tant que les peuples seront privés de leurs droits aux libertés fondamentales ou asservis par les plus puissants et aspirent toujours à jouir de leur droit au développement et au progrès, un monde de paix juste, équitable et plus égal restera hors de portée.

Le mandat du Conseil de sécurité, en vertu de la Charte des Nations Unies, repose sur l'impératif que tous les membres doivent œuvrer de concert pour s'acquitter de leur mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Hélas, l'absence de coopération entre les membres du Conseil, en particulier les membres permanents, et la poursuite d'intérêts nationaux étriqués ont coûté la vie à plusieurs milliers de personnes, des femmes, des enfants et des personnes âgées innocents, dans diverses régions du monde. Cela donne malheureusement l'impression que certaines vies valent plus que d'autres. Cette critique reste valable tant que le Conseil n'aura pas prouvé le contraire.

Les appels en faveur d'une réforme du Conseil s'intensifient, et c'est aux membres du Conseil qu'il revient d'agir, dans le respect de la Charte des Nations Unies, pour mener à bien une telle réforme. Toutefois, le Conseil doit refléter les réalités géopolitiques actuelles, sachant que le monde n'est plus le même qu'en 1945. Le processus décisionnel visant à protéger l'avenir de l'humanité ne peut être l'apanage de quelques privilégiés. Depuis des décennies, le manque de diversité et la non-représentativité du Conseil lui ont valu d'être critiqué pour son anachronisme, son manque de crédibilité et de légitimité et le fait qu'il applique le deux poids, deux mesures en adhérant au droit international en fonction des intérêts de ses membres.

L'absence de représentation permanente des pays du continent africain et de l'Amérique latine ne fait qu'alimenter ces critiques tout en érodant la confiance dans la capacité de l'ONU de promouvoir la coopération entre les États, afin d'éviter la catastrophe d'une nouvelle guerre qui pourrait plonger l'humanité dans l'abîme. Pour ce faire, les États Membres doivent convenir que, dans le but de démontrer l'urgence de la réforme du Conseil, les négociations intergouvernementales doivent évoluer vers des négociations fondées sur un texte. La résistance aux négociations fondées sur un texte dont nous avons été témoins par le passé reflète de manière disproportionnée les divergences de vues. L'Afrique du Sud est fermement convaincue que si nous agissons en nous appuyant sur l'utilité du multilatéralisme, en œuvrant de concert pour identifier des objectifs communs, les divergences peuvent se transformer en convergences. Les Coprésidents des négociations intergouvernementales à la soixante-seizième session ont distribué, en mai 2022, une version révisée du document où sont énoncés les éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Ce document constitue une base préliminaire pour des négociations fondées sur un texte. Les États Membres doivent consulter ce document et l'utiliser pour faire avancer les négociations intergouvernementales.

Il est plus que jamais nécessaire de réformer le Conseil afin d'y inclure les voix qui ont toujours été exclues et marginalisées. Aussi nous félicitons-nous de l'appui apporté à la Position commune africaine, telle que reflétée dans le Consensus d'Ezulwini de 2005, afin que l'Afrique soit incluse dans les structures décisionnelles mondiales. Le rapport du Secrétaire général intitulé « *Notre Programme commun* » (A/75/982) reste également pertinent dans la mesure où il reconnaît que le Conseil de sécurité pourrait être rendu plus représentatif des réalités du XXIe siècle, au moyen d'un élargissement de sa composition, qui viendrait notamment assurer une meilleure représentation de l'Afrique, et de procédures systématiques permettant à davantage de voix de s'y exprimer. Le rapport du Secrétaire général appelle également à un multilatéralisme revitalisé, et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre le débat sur la réforme de l'ONU et du Conseil de sécurité alors que nous discutons des résultats que nous envisageons pour le Sommet de l'avenir.

Si nous voulons revitaliser le multilatéralisme, répétons ici que son utilité a été démontrée à des moments critiques de l'histoire, notamment après les deux guerres mondiales. Nous avons besoin du multilatéralisme maintenant pour étayer nos discussions sur la réforme du Conseil. Mais si nous voulons travailler ensemble pour relever nos défis communs, nous avons besoin que le multilatéralisme soit inclusif.

Si nous voulons agir collectivement, il est urgent de réformer le Conseil. L'Afrique du Sud réaffirme sa volonté de dialoguer aussi globalement et largement que possible, en veillant toujours à ce que nous parvenions à des solutions multilatérales, et nous pensons que, ce faisant, nous pouvons appuyer les progrès substantiels qui sont nécessaires pour réformer le Conseil.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs et oratrices restants cet après-midi à 15 heures, dans cette salle, après l'examen des points 115 a) à e) de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 121 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.